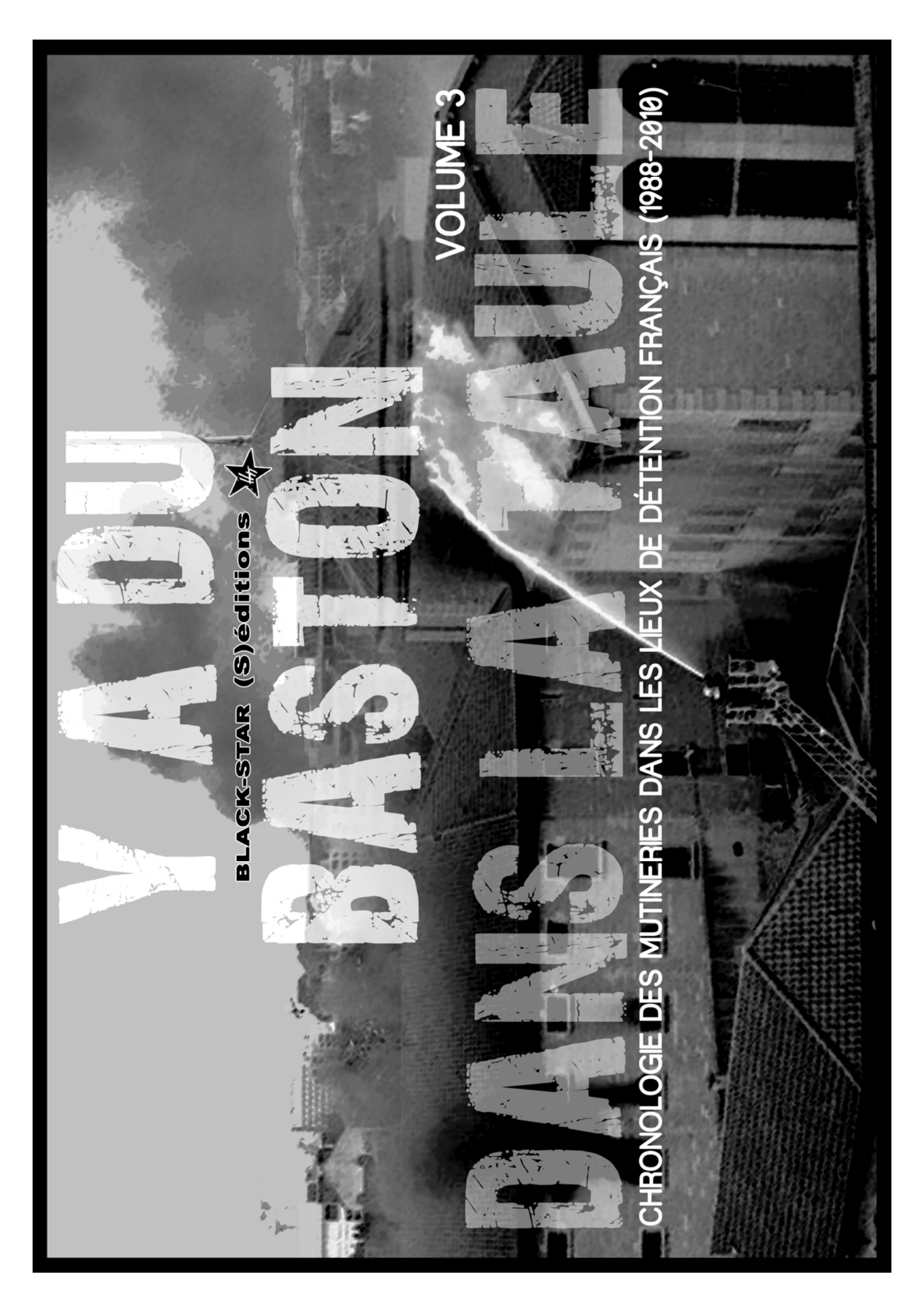




YAUQU

BLACK-STAR (S)éditions 

BASTONNAULE

VOLUME 3

CHRONOLOGIE DES MUTINERIES DANS LES LIEUX DE DÉTENTION FRANÇAIS (1988-2010)

Black-star (s)éditions tient à remercier chaleureusement toutes les personnes (et elles sont nombreuses) qui se sont tapées l'ingrat et fastidieux boulot de relecture, à relever d'innombrables fautes d'orthographe et typographiques (nous on ne les voyait même plus !), et pour leurs judicieux conseils afin d'éclaircir de nombreux points obscurs de cette brochure (donc de notre esprit ?). Mais malgré ce travail, quelques erreurs doivent certainement subsister... Ce ne sera pas **faute** d'avoir essayé !

Sans vous, on n'en aurait jamais vu le bout.

Encore merci.

Y *a du baston dans la taule* est une brochure en trois volumes :
Le premier est constitué de récits, le second et le troisième présentent une chronologie partielle des mutineries dans les lieux de détention français des années 1820 à nos jours.

Les luttes anticarcérales sont aussi vieilles que l'idée d'enfermement elle-même. Qu'elles se passent à l'intérieur ou à l'extérieur des prisons, qu'elles soient collectives ou individuelles, clandestines ou légales, elles s'expriment différemment selon les possibilités, les énergies, les rapports de force, mais aussi suivant la situation, la prise de conscience et l'analyse de chacun-e.

En prison, la révolte peut, entre autres, prendre les aspects suivants : automutilation, grève de la faim, refus des plateaux repas, raffut, occupation des cours de promenades, prise d'otage, agression du personnel, destruction du matériel, évasion... Pour nous, la plupart de ces formes d'action font partie des mutineries carcérales car se mutiner, c'est « refuser collectivement et ouvertement de se soumettre aux ordres de l'autorité (militaire, policière, ...) à laquelle on est assujéti » (Larousse). C'est cette (large) définition qui a guidé ce projet, et non l'application d'une quelconque hiérarchie dans les types de lutte.

On trouvera, d'abord, la republication de témoignages ¹, dont ceux tirés du livre *Y a du baston dans la taule* ², aujourd'hui épuisé, puis une chronologie faisant écho à ces paroles ³, et donnant une brève vision d'ensemble des révoltes des prisonniers contre leurs lieux d'enfermement.

Notre but n'est pas de faire dans le sensationnel mais de mettre en avant ces instants forts et collectifs entre détenu-e-s. Cela est d'autant plus important que la prison, par son fonctionnement, isole et sépare de manière accrue les individu-e-s. Non pas que dans ces instants ils / elles soient tou-te-s des potes ⁴, mais bien uni-e-s pour créer des brèches et des instants de liberté face à la logique d'enfermement mortifère qu'est la prison. De plus, la mutinerie met en lumière de façon radicale les rapports de force existants, et délimite ainsi clairement autant les termes du conflit que ses protagonistes : les détenu-e-s en tant que force collective contre le pouvoir et ses sbires. Cela est d'autant plus frappant lorsque les mouvements se font à l'échelle nationale avec des

¹ Les notes de bas de page, sauf indication contraire, sont de nous.

² Editions L'Insomniaque, décembre 2000. Les témoignages du recueil correspondent aux trois derniers de la série.

³ Attention, celles-ci ne sont représentatives que d'un lieu particulier, à un moment et dans un contexte donné. Toute mutinerie a sa propre histoire ! De plus, il faut garder à l'esprit que ces récits sont et restent le point de vue de la personne qui l'écrit.

⁴ Comme peut en témoigner le récit de la mutinerie de Saint-Maur dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1.

revendications communes. Il est bon de rappeler qu'en prison, encore plus qu'ailleurs, il n'y a pas d'acquis. Tout ce qui est gagné par les luttes peut disparaître du jour au lendemain.

Il y a, depuis vingt ans, une baisse significative du nombre de luttes collectives. Le chacun pour soi tend de plus en plus à remplacer la force du nombre, et l'individualisme et le consumérisme parviennent souvent à balayer certains idéaux politiques forts. De plus, l'évolution du comportement de la population pénale qui se soumet à l'autorité et le renforcement des systèmes de sécurité et d'isolement développés par l'Administration Pénitentiaire (AP), font que les mouvements sont de plus en plus difficiles à organiser. Espérons que cette tendance ne soit que passagère et qu'il y ait dès lors un renouveau des luttes.

Enfin il nous semble important de faire circuler la mémoire de ces années, assez peu connue, de combat carcéral.

Sur la chronologie qui suit nous tenons à apporter quelques mises au point :

- Elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Forcément partielle, elle est le fruit du travail d'autres et de nos propres recherches.⁵ Les informations qui suivent proviennent donc en grande partie de la presse (qui souvent ne fait état que de brèves⁶), de témoignages de détenu-e-s ou de personnels de l'AP, de publications militantes, de mémoires universitaires, de travaux spécifiques

⁵ Notamment la brochure : *Une succincte histoire des luttes anti-carcérales depuis l'intérieur des prisons*. Mise en page par Hobolo et disponible sur < <http://infokiosques.net> >, nous l'avons revue, nettement augmentée, (parfois) corrigée et nous ne nous sommes concentrés que sur l'aspect mutinerie.

⁶ Il est intéressant de noter que la parole n'est jamais donnée aux détenu-e-s elles / eux-mêmes mais que les faits sont souvent expliqués par l'AP et les syndicats de matons. Ainsi il fut parfois mentionné dans les journaux que les détenus s'étaient rendus sans résistance alors que dans les faits ils s'étaient fait détruire la gueule par les CRS. Par ailleurs, il est également important de noter que depuis plus de 20 ans, les mutineries servent à l'AP (la matonnerie se servant des détenus comme arme de grève) à demander plus de moyens, plus d'effectifs et plus de prisons. En faisant des recherches, nous sommes tombés sur l'information suivante ; L'AP y gonfle les chiffres de façon grotesque :

« Les chiffres fournis par l'Administration Pénitentiaire sont éloquentes. Les incidents collectifs recensés (refus de remonter de la promenade, mutineries, grèves de la faim, etc.) ont augmenté de 155 % entre 2000 et 2004, et les agressions contre les personnels de 53 %. Sur les neuf premiers mois de 2005, ces chiffres sont déjà dépassés pour les premiers (257 mouvements collectifs) et la mesure des seconds ne laisse présager aucune amélioration (457 agressions contre les personnels) ». (Nathalie Guibert, *La marmite carcérale et ses débordements*, *Le Monde*, 23 octobre 2005).

Bien que ces chiffres soient complètement délirants, Black-star (s)éditions aurait bien aimé en savoir plus sur ces événements afin d'étayer sa chronologie, qui présente seulement sept faits pour les années 2004-2005 !

sur l'histoire d'un établissement en particulier ou d'essais sur les prisons en général.

- La Pénitenciaire étant assez avare d'informations sur ce type d'événements, faisant en sorte de les minimiser ou de les cacher tout simplement ⁷, il n'est pas toujours aisé de savoir ce qu'il s'est passé dans un cas particulier ou durant une période donnée. Ainsi, dans la chronologie, nous avons parfois juste mentionné l'acte sachant qu'il a eu lieu, mais nous n'avons pas toujours réussi, à notre grand regret, à avoir plus de détails.
- Elle ne se focalise que sur un aspect (la mutinerie) et non sur l'histoire en de la prison en général ⁸. Nous sommes également conscients que le choix de ne se focaliser que sur un aspect présente un inconvénient majeur : il ne permet pas de saisir les actes dans leur contexte. Cela est lié en partie à la forme du document (brochure) qui ne nous le permet pas, faute de place. C'est pourquoi nous encourageons le lecteur / la lectrice à consulter les quelques références que nous lui suggérons ⁹. Pour la même raison, nous avons fait aussi le choix de ne traiter que des luttes collectives et non des combats individuels.
- Elle n'évoque pas les évasions car nous avons voulu nous concentrer sur la lutte entre les murs. Si nous en parlons, c'est uniquement quand l'évasion (individuelle ou collective) participe à créer la mutinerie ou alors que cette dernière a permis à certains, par le désordre engendré, de se faire la belle.
- Elle n'expose pas les luttes ou les actes de soutien venant de l'extérieur. Nous ne nous concentrons que sur les prisonnier-e-s à l'intérieur des murs ¹⁰.
- Elle ne présente pas non plus l'après-coup, sa répression et notamment les procès des mutin-e-s. Non pas que cela ne nous intéresse pas, mais les trous sont trop importants pour en avoir un aperçu cohérent. Ainsi il faut avoir en tête à la lecture des lignes qui suivent que les détenu-e-s payent toujours très

⁷ Quand le fait est trop important et ne peut être caché, l'AP s'adapte. Cf. note précédente.

⁸ Cette histoire est brièvement décrite dans la brochure citée à la note n°4.

⁹ Entre autres, nous recommandons vivement les ouvrages suivants :

- *Au pied du mur, 756 raisons d'en finir avec toutes les prisons*, L'Insomniaque, 2000.

- Nadia Menenger, *A ceux qui se croient libres*. Thierry Chatbi, 1955-2006. L'Insomniaque, 2009.

- Le journal *L'Envolée* [<envoleejournal@yahoo.fr>. 43, rue de Stalingrad, 93000 Montreuil].

¹⁰ Une chronologie des luttes anti-carcérales à l'extérieur des prisons de 1971 à 1989 est parue dans le journal *L'Envolée* n°8 [disponible sur <<http://lejournalenvolée.free.fr>>]. Un des points faibles de cette chronologie est qu'elle met trop en avant les luttes radicales et laisse de côté les autres types de luttes. Il est alors bon de rappeler que des groupes ou collectifs ont soutenu et soutiennent les prisonniers dans leurs mouvements par d'autres formes d'actions. De plus, durant des mutineries, les familles et les proches, quand ils l'ont pu, se sont mobilisés pour soutenir les révolté-e-s.

cher leurs luttes (tabassage, transfert – « tourisme pénitentiaire ¹¹ » –, mitard, isolement, suppression des remises de peines, inculpations et procès qui se soldent souvent par des peines de prison en plus).

Pour ce qui est des procès, ils servent à nier le caractère collectif des mutineries et les raisons de la révolte en faisant croire qu'elles sont dues à quelques meneurs / meneuses isolé-e-s et manipulateurs / manipulatrices.

- Nous ne mettons pas en lumière les différences caractéristiques des luttes. Qu'elles soient menées par des détenu-e-s dits de « droit commun » ou dits « politiques », pour des droits syndicaux, l'amélioration du quotidien ou pour détruire cette mangeuse d'Homme qu'est la taule, toutes ces révoltes ont leur place dans ces brochures. La lutte reste un moyen efficace pour résister, construire des complicités et tenter de modifier la réalité carcérale. En prison comme ailleurs il n'y a pas de petits combats. Voilà pourquoi nous ne voulons ni les hiérarchiser ni les opposer.

- Elle traite des lieux de détention en général. Ainsi même si les structures évoquées n'étaient ou ne sont pas identiques, qu'elles possédaient ou possèdent leurs propres logiques, qu'elles aient été ou soient toujours gérées par l'AP (ou par d'autres), elles étaient et sont en tout cas des lieux d'enfermement et font partie de l'histoire de, comme l'appelait Foucault, l'« archipel carcéral ¹² ». C'est pourquoi nous évoquons tant les bagnes (sous ses différentes formes), que les camps d'internement, les prisons ou les Centres de Rétention Administrative ¹³.

Contre toutes les prisons !

¹¹ Contrairement au but recherché, la pratique du transfert fut parfois bénéfique aux détenu-e-s en lutte puisqu'elle leur a permis de propager des idées et des pratiques rebelles dans d'autres établissements.

¹² Ces institutions ne sont pas le centre des dispositifs de contrôle mais leur forme la plus criante. Il en a existé, et il en existe d'autres que celles citées dans cette brochure.

¹³ Nous avons fait le choix de désigner les sans-papiers enfermés sous le terme de « détenu-e-s » plutôt que par celui de « retenu-e-s » qui est à nos yeux hypocrite. Bien que l'enfermement d'un-e retenu-e soit différent de celui d'un-e prisonnier-e, ils et elles sont, quel que soit leur statut, enfermés dans des centres de détention. Certes, d'un point de vue juridique, les centres de rétention ne sont pas des prisons : leurs locaux ne relèvent pas de l'autorité pénitentiaire, et l'enfermement, qui ne nécessite pas de décision de justice préalable, est décidé par le préfet. Mais il n'est pas anodin que les sans-papiers parlent, souvent eux-mêmes, de prison pour évoquer leurs lieux d'enfermement.

Nous renvoyons à la lecture de deux brochures qui nous ont aidés : *Chronologie des derniers événements dans les centres de rétention*, 2008 (mise en page par Hobolo) et *Centres de rétention : récits de révoltes et de solidarité – Été 2009*, disponibles sur le site < infokiosques.net >. Nous recommandons également la lecture des autres brochures relatives aux sans-papiers.

**Black-star (s)éditions,
Grignoble / (St)-é, octobre 2010**



**Pour tous commentaires, infos, critiques,
remarques, insultes, etc. :
black-star@no-log.org**

Anti-copyright, photocoPillage, diffuse !

En couverture : Mutinerie à la maison d'arrêt de Dijon, 07 avril 1996.

Quatrième de couverture : Une équipe d'ERIS en mode d'intervention.

Page suivante : Intervention d'une équipe d'ERIS durant un exercice incendie à la maison d'arrêt de Vannes, 22 janvier 2008.



Chronologie
partielle des
mutineries dans
les lieux de
détentions français
des années
1820 à 2010

Deuxième partie

Brève présentation des différents centres de détention les plus évoqués dans cette chronologie :

Au 1^{er} janvier 2010, selon les chiffres de l'AP, il y avait 191 établissements pénitentiaires sur le territoire français, dont 106 Maisons d'Arrêt (MA), 37 Centres Pénitentiaires (CP), 24 Centres de Détention (CD), 5 Maisons Centrales (MC), 12 Centres de Semi-Liberté (CLS), 6 Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), l'Établissement Public de Santé National de Fresnes (EPSNF) et le Centre National d'Observation de Fresnes (CNO) préparatoire à l'affectation en centrale.

Une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) « Simone Veil » fut inaugurée le 21 mai 2010 au centre hospitalier du Vinatier de Bron (69). Elle est chargée de la prise en charge psychiatrique des détenus souffrants de « troubles mentaux ». Seize autres établissements sont prévus d'ici à 2011.

Selon les chiffres de l'arrêté du 21 mai 2008, il y a en outre 28 Centres de Rétention Administrative (CRA).

- **Le bagne (colonie pénitentiaire) :** établissement consacré aux travaux forcés. Il y eut les bagnes en métropole mais aussi en Outre-mer (Guyane française, Nouvelle-Calédonie, Indochine et Madagascar). Il y eut les bagnes pour enfants et les bagnes militaires (Tunisie et Algérie).
- **La maison d'arrêt (MA) :** établissement pour la détention provisoire (= en attente de procès) et pour celles et ceux dont le reste de la peine n'excède pas – en principe – un an au moment de leur condamnation.
- **Le centre pénitentiaire (CP) :** établissement mixte comprenant au moins deux quartiers à régimes de détention différents (MA / CD / MC).
- **Le centre de détention (CD) [dont 34 quartiers dans d'autres types d'établissements] :** pour les détenu-e-s condamné-e-s à une peine supérieure ou égale à un an.
- **La maison centrale (MC) [dont 9 quartiers dans d'autres types d'établissements] :** pour les condamnés les plus « difficiles » (DPS – détenu particulièrement signalé ¹⁴) et les longues peines.
- **Le centre de rétention administrative (CRA) :** Pour les sans-papiers en attente d'expulsion vers leur pays d'origine. La durée varie officiellement entre deux et trente-deux jours au maximum. Les retenu-e-s sont gardé-e-s par des gendarmes ou la police nationale.

Au 1^{er} juin 2010, selon les chiffres de l'Administration Pénitentiaire, il y avait 61 604 personnes incarcérées dans les prisons françaises.

¹⁴ Ou « détenu particulièrement surveillé ».

DEUXIEME PARTIE :

1988 – 2010

1988

Janvier :

[Poursuite de la grève de la faim des quatre d'Action Directe.]

Lundi 29 février :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt pour Femmes de FLEURY-MEROGIS.

Refus des plateaux de plusieurs dizaines de détenues en solidarité avec les quatre d'Action Directe (toujours en grève de la faim et en procès), et contre l'isolement.

Lundi 14 mars :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Grève des plateaux à l'initiative d'un groupe de détenus « droits communs et politiques mêlés pour en finir une fois pour toute avec l'isolement ».

Mercredi 06 avril :

- Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.

Ils sont deux cent soixante-dix à réduire en cendres les trois quarts des bâtiments.

Ils dénoncent la politique d'aménagement des peines les poussant à la révolte (pas ou peu de remise de peine, de conditionnelles), et la destruction par l'isolement. Cinq « meneurs » sont inculpés.¹⁵

Lundi 20 juin :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Deux détenus montent sur les toits, où ils resteront près de quarante-huit heures, pour protester contre la lourdeur de leur peine ; cent vingt de leurs camarades refusent de regagner leurs cellules en signe de soutien.

¹⁵ Cf. Témoignage de la mutinerie dans la brochure *Y a du baston dans la taule*, volume 1, récit 2 : « Mutinerie de la centrale d'Ensisheim (06 avril 1988) par Kiou. »

Mercredi 22 juin :

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt de SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Les huit cents prisonniers organisent un chahut contre la maigreur du projet d'amnistie.

Lundi 27 juin :

- Toulouse (31), Maison d'Arrêt SAINT-MICHEL.

Quarante détenus refusent de remonter de promenade pour protester contre les conditions de détention.

Jeudi 4 août :

Lyon (69), Maisons d'Arrêt de SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Six cents détenus font la grève des plateaux en solidarité avec Mouloud Aissou, présumé membre d'Action directe et toujours en grève de la faim depuis le 20 juin.

Samedi 6 août :

- Saint-Martin-de-Ré (17), Maison Centrale de SAINT-MARTIN-DE-RE.

Cinquante détenus refusent de remonter de promenade suite à une tentative de suicide de l'un des leurs et s'emparent de la citadelle. Intervention des CRS et du GIGN. La Chancellerie refuse de donner des informations, les journalistes sont écartés.

Mercredi 10, lundi 22 et mardi 23 août :

Grève des plateaux chez les DPS de la 3^{ème} division de Fresnes (94), puis à la Santé (75), à la maison d'arrêt des Femmes de Fleury (91), ainsi qu'au quartier d'isolement (QI) de Fleury. Publication d'une plateforme pour l'abolition de l'isolement et du statut de DPS, du mitard, du prétoire, de la censure ; pour l'amélioration des parloirs et des rencontres avec les familles.

Lundi 22 et mardi 23 août :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Mouvement tournant de refus de rentrer de promenade. Refus d'être emmené au tribunal pour protester contre les conditions de détention et la lenteur de la justice.

Samedi 10 septembre :

- Prisons de FRESNES (94), FLEURY-MEROGIS (91), LA SANTE (75).

Début de la grève de la faim de neuf militants basques, pour la cessation de l'isolement, et la grâce médicale pour un de leur camarade : Etxeveste,

grièvement blessé à la colonne vertébrale (il est invalide). Le 14, ce mouvement est rejoint par quatre autres militants basques.

[Dans cette chronologie, il n'est fait mention que de quelques mouvements de prisonniers basques. Cependant ceux-ci sont régulièrement en lutte, et ce, encore aujourd'hui. Cf. mars 2010]

Ou dimanche 11 au mardi 13 septembre :

- Muret (31), Centre de Détention de MURET.

Deux cent prisonniers refusent chaque jour de réintégrer les cellules. Revendications : suppression du mitard, du prétoire, des peines à perpétuité et amélioration des conditions de détention (cantine, parloirs intimes...).

Mardi 13 septembre :

Plusieurs milliers de prisonniers participent à une journée nationale d'action dans toutes les prisons de France. Près de six mille, selon le Ministère de la Justice, vraisemblablement près de dix mille en réalité [l'AP a tendance à minorer les chiffres quand ceux-ci vont contre son intérêt] ; soit un cinquième de la population pénitentiaire. Refus d'accepter les plateaux-repas, refus de remonter de promenade, grève des prisonniers employés aux ateliers : l'action a pris des formes multiples. Mais jamais, de toute leur histoire, les prisons françaises n'ont connu un mouvement de lutte coordonnée d'une telle ampleur. Des plateformes sortent de nombreuses prisons dès le mois d'août. Les revendications reprennent celles énoncées lors des mouvements : suppression de l'isolement, du prétoire, du mitard, application des libérations conditionnelles, des grâces et des remises de peine, uniformisation des règlements intérieurs, abolition de la censure, abolition du statut de DPS, SMIC pour tous les travailleurs, parloirs sexuels, levée des sanctions contre les mutins.

Mardi 15 novembre :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Deux cent cinquante détenus occupent la cour pour protester contre les conditions de détention.

1989

Mercredi 8 mars :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Trois cent quarante-cinq prisonniers envoient simultanément une demande de mise en liberté, espérant que tous les dossiers ne pourront être traités dans les délais légaux et que certains seront ainsi automatiquement remis en liberté.

Mardi 11 avril :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Trois cents détenus prennent en otages huit surveillants pour protester contre la mise au mitard d'un détenu.

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

Cent prisonniers maîtrisent quatre surveillants pour protester contre les conditions de détention.

Mardi 18 avril :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Deux cents détenus manifestent dans la cour.

Dimanche 4 juin :

- Pointe-à-Pitre (97 – Guadeloupe), Maison d'Arrêt de POINTE-A-PITRE.

Les détenus incendient le bâtiment.

Lundi 12 juin :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Suite à une rixe entre un prisonnier et des matons, des détenus sur le terrain de sport refusent de remonter de la promenade. Une tentative de mutinerie échoue et les gardes mobiles investissent le terrain. Sans violence, les révoltés se dirigent alors vers la porte, mais huit sont mis à part et tabassés par les surveillants (haie d'honneur) devant les gendarmes. L'un d'eux subira une fouille rectale... à l'aide d'une clé (!), avant de prendre quarante-cinq jours de cachot comme ses camarades.

Jeudi 15 juin :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Six cent cinquante détenus refusent de remonter de promenade.

- Caen (14), Maison d'Arrêt de CAEN.

Cent vingt refusent de remonter de promenade.

- Saint-Étienne (42), Maison d'Arrêt de la TALAUDIERE.

Ils sont cinquante à faire de même.

- Lannemezan (65), Centre Pénitentiaire de LANNEMEZAN.

Cent soixante à ne pas quitter les cours.

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Soixante-dix procèdent de même.

[Tous protestent contre l'insuffisance des mesures d'amnistie et des réductions de peine.]

Vendredi 16 juin :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Refus de remonter de promenade.

Lundi 19 juin :

- Yzeure (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Les contestataires refusent de remonter de promenade. Intervention des CRS.

- Lyon (69), Maison d'Arrêt de SAINT-PAUL.

Les mêmes événements se produisent dans cette prison.

Vendredi 30 juin :

- Yzeure (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Des détenus refusent pour la troisième fois dans le mois de remonter de promenade avec de nouveau l'intervention des CRS, sans assaut ni violence. Trois jours plus tard, sept détenus désignés comme « meneurs » sont transférés à la maison d'arrêt voisine de la centrale et placés en isolement.

Lundi 17 juillet :

- Saint-Maur (36), Maison Centrale de SAINT-MAUR.

Sept surveillants sont pris en otages pendant trois heures par une soixantaine de prisonniers du bâtiment B pour protester contre une sanction infligée à un détenu qui avait insulté un gardien. Ils exigent par la même occasion la satisfaction des exigences formulées dans la plateforme nationale dite des « cinq points » (fermeture des QI, abolition du prétoire et du mitard, suppression du statut de DPS, un statut unique pour tous, amnistie pour tous les « mutins » condamnés et le SMIC pour les travailleurs). Dans la soirée, après une négociation avec le procureur de la République de Châteauroux, les matons sont libérés et les mutins regagnent leurs cellules.

Jeudi 20 juillet :

- Saint-Maur (36), Maison d'Arrêt de SAINT-MAUR.

L'un des sept isolés suite au mouvement du 30 juin est expédié au mitard après une altercation avec un surveillant. Ses six camarades l'y rejoignent par solidarité et se mettent en grève de la faim contre les quartiers d'isolement. Huit jours plus tard, les détenus de la maison d'arrêt refusent les plateaux-repas en soutien aux grévistes. Le 2 août, ils sortent du cachot et retournent en centrale.

Mercredi 26 juillet :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Deux cent soixante treize mutins refusent de remonter en cellule et occupent les toits. Ils demandent la fermeture des Quartiers d'Isolement et dénoncent la mort d'un des leurs, intervenue dans des circonstances suspectes. Ils réussissent à

s'adresser aux passants au moyen d'un micro et d'un ampli à partir des toits.
Intervention des CRS.

Mardi 5 septembre :

- *Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.*

Les DPS de la troisième division refusent de prendre leurs repas et cessent de cantiner toute nourriture. Au bout d'une semaine, le mouvement s'étend aux quartiers DPS des deux autres divisions de la prison. Ils demandent la cessation des mesures vexatoires, le respect des engagements pris par la direction lors des précédents mouvements, le droit à la santé et l'hygiène, la suppression du prétoire et du mitard ainsi qu'un régime unique pour tous. Le mouvement continuera sur une vingtaine de jours et touchera également une partie de la détention « ordinaire ». Quatre DPS considérés comme « meneurs » seront transférés à Fleury-Mérogis et placés à l'isolement.

Lundi 11 septembre :

- *Yzeure (03), Maison Centrale de Moulins-Yzeure.*

Dix prisonniers refusent de se faire fouiller par palpation systématiquement à chaque entrée et sortie de cellule. Quatre d'entre eux sont expédiés au cachot. Le lendemain, pour manifester leur solidarité et leur refus des fouilles, dix détenus refusent de remonter de promenade. Un seul est expédié au mitard (puisque'il n'y a que cinq cellules de mitard dans cette prison), les autres prennent des rapports (qui entraînent un passage au prétoire). Pendant la durée de leur isolement, deux détenus sont gazés et frappés par les matons.

Jeudi 28 septembre :

- *Draguignan (83), Centre Pénitentiaire de DRAGUIGNAN.*

Deux cent vingt portes de cellules sont ouvertes à la maison d'arrêt et à la centrale. Les dégâts sont importants, les policiers donnent l'assaut le 29 au matin. Ces troubles résultent de la grève des surveillants et de la suppression des parloirs qu'elle avait entraînée.

Lundi 2 octobre :

- *Rennes (35), Maison d'Arrêt de RENNES.*

Suite à un appel lancé par les DPS de Fresnes, les détenus procèdent à une grève des plateaux-repas.

Mercredi 29 novembre :

- *Yzeure (03), Maison d'Arrêt de MOULINS-YZEURE.*

En solidarité avec un détenu placé en quartier disciplinaire, les détenus de la prison refusent de prendre leurs plateaux-repas et frappent longuement contre les portes de leurs cellules. L'AP désigne cinq « meneurs » qu'elle place au mitard.

Vendredi 1^{er} décembre :

- Yzeure (03), Maison d'Arrêt de MOULINS-YZEURE.

Les détenus de la maison d'arrêt refusent de nouveau les plateaux et une vingtaine d'entre eux décident de ne pas réintégrer leurs cellules après la promenade du matin. Ils exigent la sortie du mitard de leurs cinq camarades. L'AP leur promet une sortie pour le 5 décembre, jour du prétoire.

1990

Lundi 5 février :

- Yzeure (03), Centre Pénitentiaire de MOULINS-YZEURE.

Les prisonniers en lutte participent à une « journée morte » en soutien aux 12 mutins de Saint-Maur qui passent en procès à Châteauroux à la fin du mois. 90 % de la détention y prend part. Ce pourcentage est quasiment équivalent dans la maison d'arrêt voisine. Le mouvement de refus des plateaux-repas déclenché dès le 3 février s'étale sur plusieurs jours avec un égal succès. L'AP réagit par plusieurs transferts disciplinaires et la mise en isolement de 18 rebelles.

- Versailles (78), Maison d'Arrêt pour Femmes de VERSAILLES.

Toujours en soutien avec ceux de Saint-Maur, plusieurs détenues refusent leurs plateaux-repas durant trois jours.

Lundi 12 février :

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Sept détenus du quartier d'isolement mènent une grève de la faim illimitée pour dénoncer le recours systématique à l'isolement total contre les prisonnier-e-s rebelles et mettre en avant des exigences précises : le droit à être deux en promenade ainsi que le choix de la personne et l'accès à la salle de sport. Trois jours plus tard, ils obtiennent satisfaction sur le premier point de leurs exigences et pourront ainsi être deux en promenade. Ils arrêtent donc la grève.

Février :

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Pour protester contre la lenteur des procédures d'instruction, quatre détenus en préventive entament une grève de la faim. L'un d'eux entame ce mouvement en se cousant la bouche.

En solidarité avec les quatre grévistes, la grande majorité des deux mille quatre cents détenus que compte la prison adressent une lettre ouverte au garde des sceaux dans laquelle ils exigent « une réorganisation du système judiciaire afin d'être jugés dans des délais corrects ». Le 23, ils font un mouvement de refus des plateaux-repas pour 24 heures.

Mercredi 28 mars :

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Trois cent trente-cinq prisonniers déposent le même jour une demande identique de mise en liberté, cherchant par là à dénoncer la longueur des détentions préventives et à prendre l'appareil judiciaire à son propre piège. Un an auparavant, un millier de détenus de cette prison avait, de concert, récusé leurs avocats pour protester contre le fait que les droits de la défense sont constamment bafoués. A chaque fois un vent de panique s'empare des instances judiciaires locales et nationales.

Mardi 3 avril :

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Le mouvement entamé aux Baumettes fait tache d'huile : cent trente prisonniers déposent des demandes de mise en liberté en même temps. En outre, cela fait plusieurs jours qu'ils refusent de remonter de promenade. L'AP, en guise de représailles, suspendra les parloirs à toutes les familles des détenus concernés.

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Cent cinquante prisonniers prennent la même initiative.

- Ajaccio (20 – Corse), Maison d'Arrêt d'AJACCIO.

Les quarante détenus que compte la prison font eux aussi la même démarche.

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Vingt-sept détenus refusent de rejoindre leurs cellules au terme de la promenade, une quinzaine d'entre eux occupent les toits durant deux heures.

- Béthune (62), Maison d'Arrêt de BETHUNE.

Les prisonniers effectuent la « grève escargot ». Elle consiste à retarder d'une demi-heure les retours en cellule à l'issue des promenades.

Samedi 7 avril :

- Nantes (44), Centre Pénitentiaire de NANTES.

Sept mineurs en détention préventive passent la nuit sur le toit de la maison d'arrêt afin de réclamer leur libération. Ils obtiennent finalement une rencontre avec le procureur de la République, qui ne donnera rien puisque trois d'entre eux récidivent quatre jours plus tard.

Jeudi 12 avril :

- Nantes (44), Centre Pénitentiaire de NANTES.

Quatre mutins montent sur les toits de la maison d'arrêt et réclament leur libération immédiate. A peine ont-ils quittés les toits que l'AP fait installer des barbelés provisoires. Un des quatre sera retrouvé pendu dans une cellule du quartier disciplinaire neuf jours plus tard. Celui-ci n'avait manifesté aucune intention d'un tel acte et, deux jours plus tôt, il avait reçu la visite de l'aumônier et d'un médecin à qui il n'avait nullement semblé perturbé d'une quelconque manière. Il rejoint la longue liste des morts suspectes en prison.

Lundi 23 avril :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt pour Femmes de FRESNES.

En solidarité avec les prisonniers de Saint-Maur qui comparaissent devant le tribunal de Châteauroux, les prisonnières organisent un mouvement collectif de refus de la gamelle pour les trois jours d'audience (le 23, 24, 25 avril). A cette occasion, elles élaborent une plateforme revendicative unitaire qui est transmise au Ministère de la Justice.

Fin avril :

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Environ six cents détenus participent au mouvement collectif de dénonciation des lenteurs judiciaires entamé le mois dernier.

Samedi 28 avril :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de Loos-lez-Lille.

Cent trente-sept prisonniers de la section D de la maison d'arrêt refusent de remonter de promenade. Ils sont rejoints par trois cent soixante-dix détenus du bâtiment central. Après avoir saccagé le garage et l'atelier de menuiserie, soixante-seize rebelles montent sur les toits d'où ils bombardent flics (policiers urbains, gendarmes, CRS, GIPN [Groupe d'Intervention de la police Nationale] – presque deux cent hommes !) et pompiers accourus en masse. Ils protestent contre le surpeuplement, la durée de détention préventive et exigent des améliorations de la vie quotidienne (chauffage, douches, draps propres). Les insurgés passent la nuit sur les toits et ne se rendent qu'après avoir obtenu la garantie qu'il n'y aurait pas de représailles. Une trentaine de détenus finissent au quartier disciplinaire, dont seize « meneurs » au quartier d'isolement, et transfert pour certains. Les dégâts sont considérables, ils se chiffrent à dix millions de francs [≈ 1 500 000 €] : téléviseurs, serrures et sanitaires détruits, cent soixante-quinze cellules dévastées, etc.

Dimanche 29 avril :

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Cinq cent quarante détenus incendient un baraquement et grimpent sur les toits. Ils se rendent dans la soirée. Leurs revendications portent sur les conditions de vie et d'hygiène, ainsi que sur la lenteur des procédures judiciaires.

Lundi 30 avril :

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Le mouvement reprend avec cent cinquante prisonniers qui refusent de remonter de promenade et qui montent sur le toit d'un préau. Leurs revendications portent à la fois sur des problèmes locaux et sur les principales exigences communes au mouvement carcéral national. Après une rencontre entre une délégation des détenus avec le procureur de la République et le sous-préfet, la police donne

brutalement l'assaut. En solidarité, les détenus de Loos-lez-Lille déclenchent immédiatement un « chahut ». Vingt-cinq rebelles sont transférés à Fleury-Mérogis (91) et Rouen (76) et sont placés au mitard.

Mardi 1^{er} mai :

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Ils sont cent dix-neuf à refuser de remonter de promenade. L'intervention de deux cent cinquante CRS et gendarmes fait quatre blessés bien que les détenus n'aient manifesté aucune agressivité. Treize d'entre eux sont immédiatement placés en isolement et certains sont transférés.

- Metz (57), Centre Pénitentiaire de METZ-QUEULEU.

Une trentaine de détenus parviennent à monter sur les toits.

- Angers (49), Maison d'Arrêt d'ANGERS.

Des prisonniers tentent d'accéder aux toits mais ils échouent. Affrontement avec les forces de répression.

Jeudi 3 mai :

- Draguignan (83), Maison d'Arrêt de DRAGUIGNAN.

Quarante-neuf prisonniers refusent de regagner leurs cellules.

- Bourgoin-Jallieu (38), Maison d'Arrêt de BOURGOIN-JALLIEU.

Vers 16 heures, quatorze détenus refusent de regagner leurs cellules pour protester contre la qualité de la nourriture et le nouveau régime des parloirs où il n'y a plus d'intimité pour les familles. Sans tarder, les forces de police et de gendarmerie prennent position autour du bâtiment et entament des négociations avec les rebelles. Les autres détenus refusent leurs plateaux-repas pour les mêmes raisons.

Lundi 28 mai :

- Saint-Maur (36), Maison Centrale de SAINT-MAUR.

Le jour de la sentence contre les mutins de Saint-Maur, les détenus ont appelé à une journée « prison morte » consistant à refuser de se rendre aux ateliers et en promenade, à refuser la cantine et les plateaux-repas. La grève des ateliers est totale et la moitié refuse les plateaux-repas.

Mardi 29 mai :

- Yzeure (03), Maison Centrale de Moulins-Yzeure.

Suite au verdict du procès des mutins de Saint-Maur où six sont condamnés à des peines d'emprisonnement supplémentaires, une grève totale des activités, du travail et des repas est suivie pendant plusieurs jours en solidarité.

Fin mai :

Lannemezan (65), Centre Pénitentiaire de LANNEMEZAN.

Un militant politique basque du Sud libéré de la centrale en fin de peine se retrouve le soir même dans les geôles de la *Guardia civil* à Madrid. Les prisonniers de la centrale en solidarité contre cette extradition font aussitôt un mouvement de solidarité qui est réprimé par l'AP. Quatorze d'entre eux finissent au mitard et plusieurs sont transférés vers d'autres établissements.

Vendredi 1 juin :

- Grasse (06), Maison d'Arrêt de GRASSE.

A 15h30, une soixantaine de détenus refusent de quitter la cour pour exprimer leurs revendications : des activités plus nombreuses et un aménagement des parloirs. Après l'intervention d'une soixantaine de gendarmes et policiers, les rebelles regagnent leurs cellules vers 17 heures.

Lundi 4 juin :

- Saint-Mihiel (55), Centre de Détention de SAINT-MIHIEL.

Révolte de détenus contre la cherté du coup de la vie en détention qui est plus élevé que dans les autres centres pénitentiaires (il s'agit d'un nouvel établissement du programme des 13 000¹⁶) et pour la liberté de circulation entre les bâtiments et le libre accès aux équipements sportifs. Une soixantaine sur les cents prisonniers que compte le centre ont refusé de réintégrer leurs cellules. Ils remontent après cinq heures de négociations. L'escadron de gendarmes mobiles de Reims, appelé en renfort, arrive après la bataille.

Mercredi 20 juin :

- Joux-La-Ville (89), Centre de Détention de JOUX-LA-VILLE.

Vers 17 heures, mettant à profit un rassemblement collectif organisé pour un concert, quelque cent soixante-dix prisonniers chassent les matons de la salle, qu'ils incendient ensuite avant de s'emparer d'une partie des bâtiments. Deux matons sont légèrement blessés au cours des échauffourées.

Samedi 23 juin :

- Caen (14), Maison d'Arrêt de CAEN.

Vers 01h30, un détenu met le feu au mobilier de sa cellule pour protester contre la permission de sortie qui lui a été refusée dans la journée. Par solidarité, une cinquantaine de prisonniers incendient papiers et matelas qu'ils jettent dans la cour. Une vingtaine de surveillants épaulés d'une vingtaine de policiers avec gaz

¹⁶ Le Programme 13000 [places], régi par la Loi du 22 juin 1987, concerne les établissements pénitentiaires dont la construction, l'entretien, l'hôtellerie, le travail, la formation professionnelle et la santé des personnes détenues sont confiés à des groupements privés. L'Administration Pénitentiaire conserve les fonctions de direction, de greffe et de surveillance.

lacrymogènes et cinq chiens investissent la détention et extraient rudement les insurgés un à un de leurs cellules. A 04h30, la reprise en main est achevée. Quatorze rebelles sont illico transférés vers d'autres établissements et placés en quartier disciplinaire.

Vendredi 6 juillet :

- Muret (31), Maison Centrale de MURET.

Les détenus, protestant contre les conditions de détention, refusent de remonter en cellule. Intervention des forces de police.

Dimanche 22 juillet :

- Villeneuve-lès-Maguelone (34), Maison d'Arrêt de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

Dans la matinée, une centaine de contestataires refusent de quitter les cours de promenade pour protester contre les conditions de détention qui leur sont imposées : cherté de la cantine, limitation du nombre des douches, etc. Ils regagnent leurs cellules en fin d'après-midi suite à l'arrivée des forces de police. Treize présumés « meneurs » sont transférés le lendemain.

Ou mercredi 25 au mercredi 31 juillet :

Une vague d'agitation soulève les prisons françaises à l'annonce de la grâce d'Anis Naccache [militant libanais pro-iranien, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1982 pour avoir tenté d'assassiner l'ancien premier ministre du Chah d'Iran, il est libéré avec quatre autres dans le cas de tractations politiques entre Paris et Téhéran] en l'absence de grâces collectives. Des mouvements éclatent dans les prisons : Angers (49), Tarascon (13), Tulle (19), Aix-en-Provence (13), ...

Mercredi 25 juillet :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Trente détenus protestent. L'intervention des CRS est brutale et plusieurs prisonniers sont blessés.

Jeudi 26 juillet :

Muret (31), Centre de Détention de MURET.

Deux cent quatre-vingts prisonniers refusent de réintégrer leur cellule après la fermeture des ateliers à 19h30. Le mouvement est poursuivi jusqu'à 20h30 après avoir obtenu l'ouverture des portes durant la nuit afin de favoriser la ventilation des cellules surchauffées par la canicule.

Samedi 28 juillet :

- Caen (14), Centre de détention de CAEN.

Dans l'après-midi, cent trente prisonniers refusent de remonter de promenade. Après avoir réussi à se saisir de deux matons et à leur piquer les clés, ils ouvrent les cellules de leurs camarades et s'attaquent aux installations. Intervention brutale des CRS. Vers 23 heures on relève six blessés chez les rebelles, dont un doit être hospitalisé. Plusieurs sont expédiés au mitard.

- Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.

Il faut cinq heures de négociations pour que les soixante-dix insurgés rejoignent la détention.

- Douai (59), Maison d'Arrêt de DOUAI.

Alors que trois détenus sont sur les toits, une centaine de leurs camarades occupent les cours pendant plusieurs heures.

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Soixante-dix prisonniers protestent contre une sanction disciplinaire prise à l'encontre de l'un d'eux.

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Cent cinquante détenus manifestent.

- Saint-Quentin-Fallavier (38), Centre Pénitentiaire de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

L'agitation gagne aussi cette prison.

Samedi 28 et dimanche 29 juillet :

- Ermingen (67), Centre de Détention d'ÆRMINGEN.

Soixante-quinze détenus mettent le feu à plusieurs bâtiments (infirmerie, cuisines, salle de sport). Les installations socio-éducatives, l'atelier de menuiserie et le garage sont sérieusement endommagés. Le mobilier, les portes et fenêtres connaissent un sort semblable. Trente prisonniers tiennent tête aux policiers toute la nuit à coup de pierres et de tuiles. Un détenu tente de défoncer le grillage de l'enceinte de la prison avec un engin de chantier mais les flics ripostent par un tir de barrage. Reddition des neuf derniers rebelles occupant le toit le lundi 30 à midi, après dix-huit heures de lutte.

Dimanche 29 juillet :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de LOOS-LEZ-LILLE.

Cent vingt détenus reprennent le mouvement et détruisent un sas de sécurité séparant les cours de la détention. Après un gazage massif des matons, l'intervention des CRS, des gendarmes et du GIPN restaure un calme précaire.

- Toulouse (31), Maison d'Arrêt SAINT-MICHEL.

Vers 17 heures, quarante-trois détenus en détention préventive refusent de quitter la cour de promenade. Quarante policiers, dont plusieurs de la brigade canine, les contraignent à retourner en cellule.

- Strasbourg (67), Maison d'Arrêt de STRASBOURG-ELSAU.

L'ensemble des deux cents prisonniers présents dans les cours entre en mouvement et occupe les toits. Ils reprennent en cœur quelques mots d'ordre : « On veut des grâces, comme Naccache ! », « Députés marrons, amnistie bidon ! ». Les détenus restés en cellule expriment leur solidarité en reprenant ces slogans et en frappant sur les barreaux des cellules. Vers 21 heures, quelques dizaines de CRS prennent position, accueillis aux cris de « CRS trafiquants, retournez au Liban » et « CRS en prison ». Après avoir obtenu par négociation que les présumés « meneurs » ne soient pas sanctionnés, les détenus regagnent leurs cellules par groupe de dix.

- Caen (14), Maison d'Arrêt de CAEN.

Affrontements. Cinq agents pénitentiaires sont blessés dont le sous-directeur.

Lundi 30 juillet :

- Strasbourg (67), Maison d'Arrêt de STRASBOURG-ELSAU.

Quatre-vingts prisonniers quittent les cours et grimpent sur les toits après avoir investi les ateliers et le magasin de vivre où plusieurs foyers d'incendie sont allumés. Intervention des forces de répression qui tirent massivement des lacrymogènes en riposte aux divers projectiles jetés par les mutins. Un détenu touché chute du toit. Il est emmené par les pompiers sur une civière. Après la capture de leurs délégués, les prisonniers décident de se rendre sans résistance. Trois « meneurs » sont expédiés en quartier disciplinaire.

- Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.

Comme la veille, les détenus prolongent la promenade de plusieurs heures.

- Valenciennes (59), Maison d'Arrêt de VALENCIENNES.

Les prisonniers manifestent.

- Varcès (38), Maison d'Arrêt de VARCÈS-GRENOBLE.

Cent huit détenus occupent la cour jusqu'au soir pour protester contre « la justice à deux vitesses ».

- Colmar (68), Maison d'Arrêt de COLMAR.

A 17h30, une cinquantaine de détenus refusent de quitter la cour. Policiers, gendarmes et CRS donnent l'assaut vers 22h40.

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Cent cinquante détenus du bâtiment D manifestent durant une heure tandis qu'une trentaine arrachent les grillages de la cour et menacent les matons avec des boules de pétanques.

- Ecrouves (54), CENTRE DE DETENTION d'ECROUVES.

Quatre-vingt-douze des cent quatre-vingts prisonniers refusent de quitter le terrain de sport où ils sont regroupés.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Manifestation d'une vingtaine de détenus.

- Avignon (84), Maison d'Arrêt de SAINT-ANNE.

La quasi-totalité des trois cent cinquante prisonniers refusent de prendre les repas en solidarité avec le mouvement en cours.

- Varces (38), Maison d'Arrêt de VARCES-GRENOBLE.

Quatre-vingt-onze prisonniers retardent de plusieurs heures la remontée en détention et une vingtaine d'entre eux menacent d'y rester la nuit entière si des mesures ne sont pas prises.

- Bastia (20 – Corse), Maison d'Arrêt SAINTE-CLAIRE.

Manifestation des détenus contre la longueur de leur détention. Vers 17 heures, ils s'emparent des clés des sas et des cellules, et enferment les gardiens dans le hall d'entrée. Le soir, quinze des quarante prévenus occupent encore les toits et annoncent leur intention d'y passer la nuit, pendant qu'une cinquantaine de leurs camarades circulent dans le bâtiment. Les rebelles mettent fin au mouvement deux jours plus tard, vers 13 heures, après que des engagements furent pris concernant une accélération des procédures judiciaires en cours et l'absence de sanctions contre eux.

Mardi 31 juillet :

- Ajaccio (20 – Corse), Maison d'Arrêt d'AJACCIO.

Au moment où ceux de Bastia rejoignent la détention en fin de matinée, les prisonniers d'Ajaccio prennent le relais. Ils libèrent une cinquantaine de leurs camarades et reconduisent les matons jusqu'aux portes. Dix-sept d'entre eux montent sur les toits où ils font flotter le drapeau corse. Ils se rendent dans la soirée aux cris de « on a gagné » après avoir obtenu les mêmes engagements qu'à Bastia.

- Avignon (84), Maison d'Arrêt SAINTE-ANNE.

Poursuivant leur mouvement de grève de la faim, les détenus décident de passer au cran supérieur. Cent trente d'entre eux occupent la cour pour exprimer leurs revendications. « Dialogue difficile » entre les rebelles et le Préfet et le substitut du procureur de la République. A 18h30, la prison s'embrase : draps et sommiers sont incendiés. A l'intérieur, aux cris de « on veut des grâces ! », la colère se déchaîne contre les installations, notamment la salle de musculation. Une quinzaine d'entre eux harcèlent les forces de police depuis l'un des toits à l'aide de tuiles et de boules de pétanque. Policiers et CRS donnent l'assaut, qui est brutal. A 19 heures, l'établissement est repris en main.

- Lyon (69), Maison d'Arrêt SAINT-PAUL.

Les revendications mises en avant portent, en plus des exigences nationales, sur le mitard et la détention des mineurs. Trente détenus s'emparent des clés de deux gardiens stagiaires. Ils ouvrent les cellules de deux des trois étages du bâtiment. Ils sont deux cent onze prisonniers à prendre contrôle du quartier H, établissant des barrages dans les coursives avec le mobilier des cellules qu'ils incendient. Un important dispositif de forces répressives cerne la prison tandis que des membres du GIPN prennent position à l'intérieur. Des pourparlers sont

engagés. Vers 22h30, les rebelles acceptent de se rendre. La plupart passent la nuit dans les locaux dévastés.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Soixante prisonniers occupent la cour durant deux heures.

- Perpignan (66), Centre Pénitentiaire de PERPIGNAN.

Cinquante détenus qui procèdent de même seront reconduits dans leur cellule par les forces de police.

- Béthune (62), Maison d'Arrêt de BETHUNE.

Sept prisonniers gagnent les toits durant la promenade.

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

A 17 heures, plusieurs détenus manifestent leur mécontentement dans la cour de promenade. Puis ils sont huit à squatter les toits jusqu'à une heure trente du matin, après huit heures et demie de négociations ponctuées d'un « concert carcéral » organisé par les autres prisonniers depuis les fenêtres de leurs cellules.

Mercredi 1^{er} août :

- Saint-Etienne (42), Maison d'Arrêt de la TALAUDIERE.

Soixante et un détenus organisent un *sit-in* de plusieurs heures dans les deux cours. Ils regagnent leur cellule qu'après qu'une délégation a pu s'entretenir avec un substitut du procureur de la République.

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Soixante-quatre prisonniers organisent également un *sit-in* dans la cour. Ils n'y mettront fin que dans la nuit.

- Marseille (13), Maison d'Arrêt des BAUMETTES.

Cinq cents détenus ne regagnent leurs cellules qu'après l'intervention des CRS en fin de soirée.

- Rouen (76), Maison d'Arrêt BONNE-NOUVELLE.

Les forces de police délogent une vingtaine de rebelles qui se sont retranchés sur les toits.

- Béthune (62), Maison d'Arrêt de BETHUNE.

Même situation qu'à Marseille.

- Nantes (44), Maison d'Arrêt de NANTES.

Cinquante prisonniers manifestent contre la longueur de détentions préventives.

Jeudi 2 août :

- Yzeure (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Une cinquantaine de prisonniers refusent de rejoindre leurs cellules.

Vendredi 3 août :

- Toulouse (31), Maison d'Arrêt SAINT-MICHEL.

Trente-neuf détenus refusent à leur tour de quitter la cour durant des heures, attendant calmement les forces de police.

Dimanche 2 septembre :

- Neuvic-sur-L'isle (24), Centre de détention de NEUVIC-SUR-L'ISLE.

A 18h30, une soixantaine de prisonniers refusent de rejoindre leurs cellules : trente-deux montent sur les toits pendant qu'une trentaine de leurs camarades occupent les couloirs des bâtiments. Les prisonniers rebelles ne regagneront la détention que le lundi matin à 07h30 suite à l'arrivée d'une soixantaine de CRS venus prêter main forte à la quarantaine de leurs collègues gendarmes. Les mutins exigeaient la libre circulation entre les bâtiments et le libre accès aux équipements sportifs.

- Metz (57), Centre Pénitentiaire de METZ-QUEULEU.

Révolte des prisonniers.

- Angers (49), Maison d'Arrêt d'ANGERS.

Révolte également dans cet établissement.

Lundi 3 septembre :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.

Mutinerie et prise d'otages. Intervention du RAID.

Jeudi 20 septembre :

- Bastia (20 – Corse), Maison d'Arrêt SAINTE-CLAIRE.

Une brigade spéciale descend de Paris afin d'effectuer une fouille de la prison, probablement suite à la révolte du 30 juillet et d'une tentative d'évasion de six détenus le 19 août de cette même année. Parce que les détenus savent ce que signifient ces « fouilles ministérielles » (cellules mises à sac, linge et nourriture mêlés, photos et lettres déchiquetées, etc.) cinq détenus se barricadent dans une cellule pour protester contre ces procédés. Au terme de plusieurs heures de négociations et de l'intervention d'une vingtaine de policiers, ceux-ci se rendent. Ils sont immédiatement placés au mitard.

Vendredi 21 septembre :

- Muret (31), Centre de Détention de MURET.

Deux tiers des deux cent trente prisonniers travailleurs refusent de prendre leurs postes dans les divers ateliers. Ils restent dans les cours de promenade ou dans leurs cellules. Ils revendiquent une rémunération plus décente de leur travail.

Mercredi 26 septembre :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Mouvement collectif de protestation de deux cent dix-huit prisonniers du D3 (Division 3). Deux militants basques faisant partie du groupe de délégués des détenus qui remettent la plateforme de revendications à la direction seront transférés à la maison d'arrêt de Fresnes quelques jours plus tard. Leurs proches,

évidemment non prévenus du transfert, feront un grand déplacement depuis le Pays-Basque inutilement !

Lundi 1^{er} octobre :

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Cent dix-neuf détenus refusent de remonter de promenade. L'intervention de la police fait quatre blessés.

Vendredi 12 octobre :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Cinquante prisonniers refusent de regagner la détention en soutien avec un détenu d'origine arabe (né en France) qui proteste contre la mesure d'expulsion du territoire prise à son encontre malgré les promesses contraires qui lui auraient été faites. Pour payer leur acte de solidarité, onze détenus seront transférés quelques jours plus tard vers d'autres centres de détention.

Lundi 22 octobre :

- Ecrouves (54), Centre de Détention d'ECROUVES.

A 18h30, refus d'une large partie de la détention de remonter de promenade. Ce débordement de colère est motivé par la multiplication des accrochages physiques avec les matons. Après une entrevue avec la direction locale, les mutins feignent de réintégrer leurs cellules, ce qui leur permet de gagner les coursives et d'investir les bâtiments. Une soixantaine de prisonniers dont certains armés de couteaux de cuisine se postent sur les toits et balancent les tuiles sur les matons. Vers 22h30, les forces de répression donnent l'assaut de la prison. Le toit est alors aspergé de gaz lacrymogènes, mais cela ne vient pas à bout de la résistance. Les insurgés sont finalement délogés vers minuit. Des blessés et du mitard pour les rebelles.

Samedi 27 octobre :

- Luynes (13), Maison d'Arrêt d'AIX-LUYNES.

En fin d'après-midi, cent vingt prisonniers du bâtiment B refusent de remonter de promenade et entreprennent la destruction des installations. Les grilles, les vitres et les caméras de surveillance sont des cibles privilégiées. Par leur action qui laissa derrière eux une facture de 300 000 francs [$\approx$ 45 500 €] de dégâts, ils entendaient protester contre la sévérité extrême de la discipline, l'omniprésence des systèmes de sécurité, la cherté de la cantine ainsi que la présence trop rapprochée des surveillants lors des parloirs. Ils exigent également un nombre plus important de téléviseurs. Le lendemain, c'est au tour des prisonniers du bâtiment A qui refusent de remonter de promenade et qui exigent d'être reçus par le directeur pour lui exposer leurs revendications.

Dimanche 4 novembre :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Centre de Détention d'EYSES.

Trente-deux détenus refusent de regagner leurs cellules au terme de la promenade de l'après-midi. Ils n'acceptent de rejoindre la détention que vers 21 heures, après plusieurs heures de négociation avec les autorités. Par leur mouvement, ils entendent protester contre l'insalubrité de l'établissement.

Mardi 6 novembre :

- Ajaccio (20 – Corse), Maison d'Arrêt d'AJACCIO.

Une vingtaine de détenus refusent de remonter en cellule et campent dans la cour plusieurs heures. Ils mettent fin à leur mouvement après des négociations avec la direction.

1991

Mardi 2 avril :

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Deux cents prisonniers refusent de remonter de promenade, protestant contre les règles de discipline et les fouilles intégrales.

Lundi 15 avril :

- Lannemezan (65), Centre Pénitentiaire de LANNEMEZAN.

Huit détenus agressent trois surveillants à coups de barreaux de chaises métalliques. Ces incidents font suite au bouclage des cellules pendant la journée.

Vendredi 17 mai :

- Varcès (38), Maison d'Arrêt de VARCÈS-GRENOBLE.

Suite à la mort d'un détenu abattu par un maton alors qu'il s'apprêtait à franchir le mur d'enceinte, une grande majorité des prisonniers refuse de réintégrer les cellules à l'issue de la promenade. Un incendie est allumé dans un atelier du rez-de-chaussée, et les détenus se barricadent dans une cour avec de la ferraille et le matériel de la salle de musculation (« ultra moderne », nous précise bien le journaliste du *Dauphiné Libéré* !), dévastée tout comme les ateliers de travail. Les soixante-quinze gardes mobiles, après s'être frayés un chemin à coup de gaz lacrymogènes jusqu'à la cour, chargent les détenus. Ces derniers sont remontés en cellules cinq par cinq.

Août :

- Muret (31), Centre de Détention de MURET.

Deux jours de refus des plateaux et de refus du travail pour exiger que les portes soient ouvertes dans tous les bâtiments. L'AP procède à une dizaine de transferts

vers les prisons de Tarbes (65) et Lannemezan (65) et des mises au mitard, ce qui met fin au mouvement.

Mercredi 14 août :

- *Fresnes (94), Maison d'Arrêt de FRESNES.*

Nouvelle mutinerie avec prise d'otages. Le RAID intervient de nouveau comme en 1990.

Dimanche 1^{er} septembre :

- *Val-de-Reuil (27), Centre de Détention des VIGNETTES.*

A 09h30, trois prisonniers sont sur les toits. Ils exigent leur transfert rapide de cet établissement « pilote ». Vers 16h30, arrivée d'une quinzaine d'hommes du GIPN, venant renforcer le dispositif policier déjà sur place : une centaine de gendarmes et de forces de polices. A 20 heures, à la tombée de la nuit, trois hommes du GIPN et un chien parviennent sur les toits par hélicoptère pendant qu'une autre équipe arrive en escaladant le bloc où se trouvent les rebelles. Les insurgés tentent de se défendre à l'aide de barres de musculation. Grenades paralysantes et lacrymogènes, coups, morsures. Les prisonniers rapidement maîtrisés sont immédiatement placés en quartier disciplinaire.

Mardi 3 septembre :

- *Ensisheim (68), Maison Centrale d'ENSISHEIM.*

A 18h45, quarante-huit prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules au terme de la promenade. Intervention de soixante-cinq gendarmes qui procèdent à la réintégration des prisonniers sous les coups et en plaçant certains au quartier disciplinaire à 23h15.

- *Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.*

Vers 13 heures, deux surveillants sont frappés par des détenus au cours d'une altercation à l'entrée d'une cellule. L'un est blessé à la jambe, l'autre souffre de contusions multiples au visage. Ils sont tous deux hospitalisés. Pratiquement tous les jours de l'été, plusieurs détenus refusent de regagner la détention au terme de l'après-midi, mais sont « contraints par la force de le faire ».

Mardi 24 septembre :

- *Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.*

Environ deux cents prisonniers refusent de remonter de promenade pour protester contre la dégradation de leurs conditions de vie suite aux différents mouvements revendicatifs des matons.

- *Nantes (44), Maison d'Arrêt de NANTES.*

Une initiative similaire à Fleury est menée par quatre-vingts prisonniers.

Mardi 15 octobre :

- Nice (06), Maison d'Arrêt de NICE.

Quarante prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules pour protester contre le durcissement des conditions de détention et prennent en otage le directeur et le chef de détention.

- Saint-Maur (36), Maison Centrale de SAINT-MAUR.

Deux prisonniers du quartier d'isolement, armés d'un couteau, prennent en otage un maton. Ils entendent dénoncer leur isolement total et demander leur transfert. L'un d'eux avait, avec quelques autres, entamé en janvier dernier une grève de la faim de plus de cinquante-quatre jours pour la fermeture des quartiers d'isolement.

Lundi 30 décembre :

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

Après la mort d'un détenu atteint de diabète (diabète dû à l'incarcération) par manque de soin*, plus de cent prisonniers adressent une lettre collective au directeur de l'AP à Paris, au directeur régional des services pénitentiaires de Strasbourg et au directeur de la prison dans laquelle ils exposent des revendications portant sur tous les aspects de la détention. Ils sont trois cent soixante-dix à refuser de remonter en cellule suite à la mort de Mohammed Chara.

[*Consulté quatre jours plus tôt après de vives douleurs, un médecin lui avait diagnostiqué un « état grippal ». Le dimanche, le détenu s'était plaint de fortes douleurs poitrinaires et le médecin de l'établissement avait refusé de se déplacer prétextant qu'il n'était pas d'usage de parcourir les cinq cents mètres qui séparent l'infirmerie du bâtiment où se trouvait le détenu.]

Mardi 31 décembre :

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

Le personnel de l'établissement doit bloquer toutes les portes de la détention pour permettre la fuite du docteur venu en consultation. Divers prisonniers voulaient le prendre en otage et le menaçaient de mort.

1992

Mercredi 1^{er} janvier :

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

Suite au décès d'un des leurs, les prisonniers refusent une nouvelle fois de remonter de promenade et exigent la démission du directeur de la prison et le départ du médecin. Ils collectent sur leurs pécules disponibles la somme de 40 000 francs [≈ 6 000 €] afin que la famille puisse rapatrier le corps du défunt en Algérie.

Samedi 4 janvier :

- Gradignan (33), Maison d'Arrêt de GRADIGNAN.

Plusieurs dizaines de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules au terme de la promenade.

Lundi 6 janvier :

- Salon-de-Provence (13), Centre de Détention de SALON-DE-PROVENCE.

Plus de soixante détenus refusent de quitter la cour de promenade durant toute la journée, en solidarité avec une douzaine d'entre eux qui doivent être conduits au quartier disciplinaire pour l'exemple. Vers 17 heures, l'établissement est investi par les CRS. Les détenus remontent en détention sans heurts. Six sont immédiatement placés au cachot, puis quatre d'entre eux sont transférés vers la maison d'arrêt de Luynes (13). Le lendemain, les prisonniers récidivent et l'AP procède à une trentaine de transferts disciplinaires.

- Arles (13), Maison Centrale d'ARLES.

Mouvement collectif d'une cinquantaine de prisonniers.

Mercredi 8 janvier :

- Toul (54), Centre de Détention de NEY-DE-TOUL.

Décès d'un second détenu transféré dans cette prison cinq jours plus tôt. La veille, se plaignant de douleurs, on lui avait fait absorber un « analgésique banal ». Il succombe dans la nuit à une hémorragie cérébrale. Les détenus continuent alors leur mouvement, qu'ils ont entamé depuis fin décembre, et ce quotidiennement tout le long du mois de janvier : grève des plateaux-repas, des activités, du travail et refus de remonter de promenade. Face à ces actions, la direction plie sur de nombreuses revendications des prisonniers.

Jeudi 16 janvier :

- Ajaccio (20 – Corse), Maison d'Arrêt d'AJACCIO.

Cinquante-sept rebelles prennent en otage trois surveillants et une infirmière, puis détruisent une partie des installations, suite à un refus d'accorder des soins à un détenu malade.

Samedi 18 janvier :

- Muret (31), Centre de Détention de MURET.

Refus d'une centaine de détenus de remonter de promenade.

Dimanche 8 mars :

- Cergy-Pontoise (95), Maison d'Arrêt d'OSNY-PONTOISE.

Peu après 16 heures, quelque deux cent trente prisonniers parviennent à franchir plusieurs des murs intérieurs et à se regrouper sur le terrain de sport après avoir refusé de réintégrer la détention au terme de la promenade. Ils entendent

protester contre le nouveau règlement intérieur qui remet en cause les maigres conquêtes gagnées depuis deux ans. Deux hommes tentent de s'échapper en escaladant le mur d'enceinte, en y appuyant la barre horizontale d'une des cages de but du terrain de football. Un des deux y parvient et est rattrapé, après une centaine de mètres de liberté, par la police. Le second est stoppé dans son ascension par un coup de feu tiré du mirador qui le blesse. Dans le quartier des femmes, les prisonnières manifestent leur solidarité avec la révolte en allumant plusieurs incendies à l'aide d'éléments de literie. Intoxiquées par la fumée, plusieurs d'entre elles doivent être transportées au centre hospitalier de Pontoise. Peu après 18 heures, une cinquantaine d'hommes d'une section d'intervention de la direction départementale des polices urbaines et un peloton de gendarmerie investissent le bâtiment et parviennent à refouler les insurgés, non sans quelques affrontements qui font plusieurs blessés. La reddition se fait à 19 heures.

Mardi 24 mars :

- *Riom (63), Maison Centrale de RIOM.*

Le soir, mouvement collectif d'une soixantaine de prisonniers.

Jeudi 23 avril :

- *Amiens (80), Maison d'Arrêt d'AMIENS.*

Protestation suite au refus d'une demande d'un détenu, qui voulait une brève permission de sortie pour assister aux obsèques de son grand-père.

Vers 17h30, une soixantaine de prisonniers refusent de remonter dans leurs cellules et allument un feu dans la cour. Celui-ci est alimenté par des couvertures, draps, matelas, ... jetés depuis les fenêtres par d'autres révoltés qui n'ont pas pu quitter leurs cellules. A 21h30, les CRS interviennent, investissent les lieux vers minuit et s'affrontent avec les détenus qui se défendent avec des pieds de chaise. Au terme d'un violent et bref affrontement, les cellules du mitard sont remplies. Vers une heure du matin, transfert de six présumés « meneurs ». Le lendemain nouveau refus de remonter d'une trentaine de prisonniers pour protester contre les sanctions consécutives au mouvement de la veille.

Mardi 21 juillet :

- *Tarascon (13), Centre de Détention de TARASCON.*

Suite à la mort suspecte d'un détenu au mitard, une soixantaine de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules au terme de la promenade de l'après-midi. Exigeant des éclaircissements sur les conditions du décès de leur camarade, ils demandent – en vain – à rencontrer le procureur de la République. Après cette manifestation, ils acceptent de regagner la détention.

Mercredi 22 juillet :

- Tarascon (13), Centre de Détention de TARASCON.

Vers 17h30, comme la veille, les détenus renouvellent leur initiative. Cette fois-ci, ils sont cent trente (sur les quatre cent soixante-deux détenus que compte la détention) à ne pas regagner leurs cellules et à infliger quelques dommages aux installations : ils arrachent une grille qui sépare la cour de promenade des couloirs de circulation, forcent quelques portes et grimpent sur le toit du bâtiment des ateliers. Au passage, le bureau du chef de détention a pris feu. Dans la soirée, d'importantes forces de police, dépêchées de Marseille, investissent les lieux.

A 22h45, l'ordre règne de nouveau.

Vendredi 24 juillet :

- Tarascon (13), Centre de Détention de TARASCON.

Suite aux mouvements, les matons se mettent en grève pour demander le transfert immédiat de quarante présumés « meneurs », la suppression des cabines téléphoniques dans les cours de promenade et l'engagement immédiat des travaux de réfection de ces cabines en détention, avec un contrôle effectif de celles-ci. Les matons n'ont en effet pas apprécié que les prisonniers utilisent ces cabines, lors de leur mouvement, pour communiquer avec la presse et les magistrats. A cause de la grève, les petits déjeuners et les repas de midi ne sont pas servis aux détenus, qui restent enfermés toute la journée dans les cellules. De même, les permissionnaires et les libérables ne sortent pas. Les prisonniers manifestent bruyamment leur colère en frappant avec divers objets sur les portes et les barreaux des cellules.

Les matons obtiennent ce qu'ils veulent. D'une part pour les cabines, mais aussi pour le transfert de trente et un prisonniers vers d'autres établissements de la région.

Dimanche 2 août :

- Lyon (69), Maison d'Arrêt SAINT-PAUL.

A 16 heures, pour protester contre un mouvement de grève des surveillants, les deux cent vingt prisonniers du bâtiment H commencent à cogner aux portes et crier aux fenêtres. Au même moment, treize détenus mineurs qui tournent dans l'une des courettes du bâtiment K, défoncent trois portes. Puis à l'aide de chaises, ils saccagent deux bureaux de surveillants. Vigoureuse intervention des forces de police.

Lundi 3 août :

- Lyon (69), Maison d'Arrêt SAINT-JOSEPH.

Une centaine de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules au terme de la promenade de l'après-midi. De nouveau, intervention des flics.

Mardi 4 août :

- Lyon (69), Maison d'Arrêt SAINT-JOSEPH.

Alors qu'une quarantaine de détenus ont récidivé quant à l'occupation de la cour, ils sont rapidement imités par une quinzaine dans une cour voisine. Ils entendent dénoncer leurs conditions de détention. La police revient encore une fois.

Mardi 18 août :

- Gradignan (33), Maison d'Arrêt et Centre de Jeunes Détenus de GRADIGNAN.

Blocage de la prison particulièrement strict par un mouvement de matons qui manifeste suite à la mort d'un de leur collègue par un détenu à Rouen deux jours plus tôt. Ceux-ci refusent d'assurer les promenades du matin. Mais face au tintamarre des détenus, la direction décide l'ouverture des portes des cellules. A 09h30, les prisonniers décident de rester dans les cours. Une soixantaine d'entre eux détruisent une clôture dont ils récupèrent les piquets métalliques, puis forcent un local sportif afin de se doter d'autres armes de fortune et prennent position. De leur côté, vingt-huit prisonniers du CJD s'insurgent et occupent leur cour. Les forces de police encerclent l'établissement. Leur arrivée fait monter la tension : insultes et projectiles fusent, pendant que quelques rebelles tentent d'utiliser un filet de tennis comme échelle de corde pour passer le grillage de la cour. Vers 12h30, les CRS et gendarmes (une centaine) investissent la détention et parviennent à réduire la rébellion. Une heure plus tard, ce sont les insurgés du CJD qui sont maîtrisés. Les révoltés obtiennent de la direction l'engagement qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre. Toute la journée, le chahut se poursuit dans les cellules, afin de protester contre la suppression du courrier, des parloirs et de la promenade de l'après-midi.

- Neuvic-sur-l'Isle (24), Centre de Détention de NEUVIC-SUR-L'ISLE.

Les prisonniers refusent eux-aussi de remonter de promenade pour les mêmes motifs.

Mercredi 19 août :

- Mulhouse (68), Centre de Détention de MULHOUSE.

Vers 16h30, un prisonnier a un accrochage avec un maton. Une bousculade s'ensuit. Un des collègues du maton veut intervenir : tous deux se retrouvent encerclés par soixante détenus qui s'emparent de leurs clés. Très vite, la détention est libérée et ils sont deux cents insurgés à se rendre maîtres des trois bâtiments du centre. Une trentaine occupent les toits pour faire valoir leurs exigences. Ils demandent entre autres le départ de la nouvelle directrice qui a durci les règles de discipline. Plusieurs banderoles proclament « Dehors la directrice ! ».

A 17h30, la police fait des tirs de sommation depuis la MA voisine, qui n'est pas touchée par la révolte. Pourtant, vers 18h, deux départs de feux partent de celle-ci mais sont rapidement maîtrisés.

A 17h50, depuis les toits du bâtiment central, une vingtaine d'insurgés bombardent les flics et les matons à coups de tuiles, boîtes de boisson, briques et objets divers, à quoi s'ajoute le contenu d'extincteurs. A 19 heures, Christian Héby, un détenu isolé sur un toit depuis une heure, glisse jusqu'à la gouttière et ne parvient pas à se retenir. Il chute de plus de dix mètres et meurt peu après. A 20 heures, la directrice passe dans la rue avec une escorte policière. Quolibets et protestations repartent de plus belle, ponctués par les jets de projectiles les plus divers. 20h20, les hommes du GIPN et de la gendarmerie (cent quatre-vingts hommes) se préparent à intervenir. Un hélicoptère est réquisitionné. Une demi-heure plus tard, un incendie se déclare dans le premier bâtiment, qui abrite les locaux administratifs, l'atelier de menuiserie et, dans les combles, les réserves de matelas. Les hommes du GIPN attaquent la prison depuis l'hélicoptère en lâchant des grenades offensives à effet de souffle. D'autres foyers d'incendie se développent dans d'autres bâtiments. Les forces de répression donnent l'assaut. Vers 23 heures, tous les rebelles sont regroupés dans la cour, parqués entre deux rangées de gendarmes mobiles. On dénombre vingt-trois blessés dont certains par balles en plastiques ou intoxiqués par la fumée. Le lendemain, les sanctions tombent...

- Marseille (13), Centre Pénitentiaire des BAUMETTES.

Les détenus provoquent un chahut monstre en tapant sur les barreaux et les portes, et en jetant par les fenêtres des papiers et chiffons enflammés.

- Lyon (69), Maisons d'Arrêt SAINT-PAUL et SAINT-JOSEPH.

Pour protester contre la suppression des douches, les prisonniers calfeutrent le bas des portes de cellule, ouvrent les robinets puis, lorsque l'eau a atteint un certain niveau, la laisse se répandre brutalement dans les coursives. Suite à cette agitation, les tabourets sont ôtés des cellules et sept rebelles sont conduits au quartier disciplinaire.

- Gradignan (33), Maison d'Arrêt de GRADIGNAN.

Cinq ou six cellules sont brûlées.

- Evreux(27), Maison d'Arrêt d'EVREUX.

Vers 15h30, vingt-sept prisonniers escaladent les toits à la fin de la promenade et n'acceptent d'en redescendre qu'au bout de deux heures, au terme de négociations.

[Suite à la grève des surveillants, agitation et interventions policières à Maubeuge (59), Béthune (62), Val-de-Reuil (27), au CD de Fleury-Mérogis (91), Draguignan (33), Nice (06), à Vannes (56), Montbéliard (25), Toulon (83) et à Saint-Denis de la Réunion (97-la Réunion). Dans cette dernière, les détenus mettent le feu au mobilier.]

Jeudi 20 août :

- Nanterre (92), Maison d'Arrêt de NANTERRE.

Intervention des gardes mobiles où les prisonniers entreprennent la destruction de leurs cellules.

- Besançon (25), Maison d'Arrêt de BESANÇON.

Dans la soirée, neuf détenus montent sur le toit, d'où ils ne redescendent qu'après négociations avec les autorités.

- Neuvic-sur-l'Isle (24), Centre de Détention de NEUVIC-SUR-L'ISLE.

Les prisonniers jettent par les fenêtres tout ce qui peut l'être et détruisent une centaine de cellules.

- Niort(79), Maison d'Arrêt de NIORT.

Agitation dans cette prison. Un détenu en profite pour tenter de s'évader.

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Dans l'après-midi : refus de remonter de promenade.

- Bois-d'Arcy (78), Maison d'Arrêt de BOIS-D'ARCY.

Les détenus restent dans la cour.

- Ploemeur (56), Centre Pénitentiaire de PLOEMEUR.

Même action qu'à Fleury et à Bois-d'Arcy.

Mardi 8 septembre :

- Yzeure (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Révolte des prisonniers, suite à une grève de surveillants après l'agression mortelle d'un des leurs à la maison d'arrêt de Rouen. Les détenus sont totalement privés d'activités, de courriers, de parloirs... Une sanction infligée la veille à un détenu sert de détonateur. Les détenus prennent vingt surveillants et un professeur en otages. La centrale est détruite par les prisonniers. Le GIGN donne l'assaut le 9 au matin.

L'Administration procède à cent soixante douze transferts dans la nuit. Tous les autres prisonniers seront transférés par la suite.

La mutinerie a causé 70 millions de francs [≈10 600 000 €] de dégâts et la fermeture momentanée de l'établissement. Les prisonniers de la centrale s'expliquent dans une lettre au procureur : « La révolte des prisonniers a été générée par les provocations des surveillants activistes et revanchards après l'échec de leur mouvement du 18 au 24 août 1992... »

Samedi 12 septembre :

- Nîmes (30), Maison d'Arrêt de NIMES.

Cinquante détenus excédés par la suppression des petits-déjeuners et des parloirs enfoncent les portes des cellules, allument plusieurs incendies et gagnent les toits. Après un rude accrochage avec les forces de répression qui fait cinq blessés, ils se rendent.

- Dunkerque (59), Maison d'Arrêt de DUNKERQUE.

Pour protester contre la suppression des parloirs, quarante détenus détruisent vitres et mobiliers.

- Nancy (54), Maison d'Arrêt CHARLES-III.

Trente prisonniers refusent de remonter de promenade et affrontent la police.

[Les mouvements de septembre sont liés au mouvement des matons. Dans la plupart des établissements, seule la distribution des repas est assurée par la police. La Chancellerie expédie sept cents lettres de mise en demeure et des décisions d'exclusions. Les surveillants usent alors d'un nouvel artifice : les arrêts maladie. Quatre surveillants suspendus entament une grève de la faim. Le 18 septembre : cent dix-sept prisons sont encore perturbées et cinquante neuf fonctionnent avec l'aide des forces de police. À Toulouse et à Muret, ce sont des militaires d'unités parachutistes qui remplacent les gardiens. Le 22 septembre : les négociations interrompues le 15 septembre reprennent. D'emblée, le garde des Sceaux propose la levée des sanctions et l'ouverture de discussions sur la sécurité. Le 28, une trentaine d'établissements poursuivent le mouvement et entament une grève du zèle : « Si le mouvement se termine comme ça, nous jouerons les détenus » prévient un surveillant « Nous n'avons aucun autre moyen de pression sur le gouvernement. S'il faut des mutineries pour que le dossier pénitentiaire avance, il y en aura ».]

1993

Lundi 20 septembre :

- Draguignan (83), Centre Pénitentiaire de DRAGUIGNAN.

Les détenus refusent de réintégrer leurs cellules après le décès de l'un d'entre eux.

1994

Mercredi 9 mars :

- Varcès (38), Maison d'Arrêt de GRENOBLE-VARCES.

Refus de remonter de promenade. Intervention policière brutale.

1995

Jeudi 11 mai :

- Neuvic-sur-l'Isle (24), Centre de Détention de Neuvic-sur-l'Isle.

Une centaine des cent quatre-vingts détenus refusent de regagner leurs cellules pour protester notamment contre la nourriture qui leur est servie.

1996

Mardi 2 avril :

- Arles (13), Maison Centrale d'ARLES.

Soixante-dix détenus refusent de remonter en cellule. Intervention des CRS et du GIPN.

Dimanche 7 avril :

- Dijon (21), Maison d'Arrêt de DIJON.

Vers 17h15, au retour de la promenade, « un détenu ceinture l'unique gardien, qui jette ses clés. Un autre prisonnier, ravi, empoche. A l'intérieur, un groupe différent chasse les surveillants (onze ce jour-là) du rond-point, lieu stratégique qui commande l'ouverture des portes. La Pénitentiaire se replie à l'abri dans le désordre, les détenus libèrent les copains qui brisent menu tout ce qui leur tombe sous la main et brûlent le reste. » [*Liberation.fr*, < <http://www.liberation.fr/france/0109176896-les-mutins-voulaient-parler-a-la-directrice-neuf-detenus-ont-ete-juges-mercredi-pour-le-saccage-de-la-prison-de-dijon> >, 26 avril 1996. Page consultée le 15 octobre 2010.]

Deux foyers d'incendie sont allumés, l'un dans la cour de la prison et l'autre dans le centre de détention où se trouvent les cellules.

La centaine de mutins (sur trois cents prisonniers) encerclent pendant plus de trois heures deux gardiens qui se sont retranchés dans une pièce.

Vers 19 heures, un important dispositif de police est mis en place : une quarantaine de policiers, une cinquantaine de gendarmes, accompagnés de maîtres-chiens tandis que d'importants effectifs de pompiers mettent des lances en batterie pour tenter de circonscrire le sinistre.

La répression est violente. Le soir, après avoir été rassemblés sur le stade de foot de la MA, les rebelles se font passer à tabac.

De multiples certificats médicaux de détenus qui émaillent le dossier lors du procès des mutins font état de sept traumatismes crâniens, des mains et des côtes cassées, ainsi que des fractures de toutes sortes.

Deux bâtiments sur quatre sont détruits et les trois cents détenus sont transférés.

La mutinerie fait 10 à 15 millions de francs [$\approx 1\,500\,000\text{ €}$ à $\approx 2\,300\,000\text{ €}$] de dégâts.

Dans le tas, ils sont neuf à passer en procès. Pourquoi eux ? « Ça doit être par ordre alphabétique », ricane un avocat lors du procès qui se tient à la fin du mois d'avril. Deux d'entre eux, plus bavards que les autres, expliquent à l'audience leur sentiment de liberté retrouvée durant la mutinerie.

Quatre surveillants, constitués parties civiles pour avoir été molestés par les détenus, reçoivent des dommages et intérêts d'un montant variant entre 5 000 et 10 000 francs. [≈ 760 € et ≈ 1 500 €]

Trois détenus sont relaxés et les six autres prennent des peines de un an à deux ans de prison.

Mardi 11 juin, et le mardi 22 et mercredi 23 octobre :

- *Nantes (44), Maison d'Arrêt de NANTES.*

Des émeutes ont lieu durant ces journées pour dénoncer les conditions de détention.

Samedi 23 novembre :

- *Saint-Mihiel (55), Maison d'Arrêt de SAINT-MIHIEL.*

Trois cent soixante-cinq détenus, réclamant une meilleure nourriture, plus de loisirs et des contacts avec les éducateurs, refusent de remonter de promenade. Ils détruisent les télévisions, les frigos et les fenêtres. Cent quatre-vingt-dix-huit détenus sur trois cent trente-six sont transférés. Quinze parmi eux, pris au hasard, passeront en jugement.

Samedi 5 et dimanche 6 avril :

- *Neuvic-sur-l'Isle (24), Centre de Détention de Neuvic-sur-l'Isle.*

Vers 19 h 30, dans ce centre de détention ultramoderne, une centaine de détenus se révoltent pour protester contre leurs conditions de vie. Ils provoquent des dégâts matériels sur les quatre niveaux d'un bâtiment.

Des CRS venus de Bergerac (24) et d'Agen (47) interviennent vers 4 heures du matin, pour maîtriser la situation. Une heure après, le calme est de retour.

Quatre détenus sont blessés, neuf autres, soupçonnés d'être à l'origine du mouvement, sont transférés à Poitiers (86), Angoulême (16) et Bordeaux (33).

« Je ne parlerai pas de mutinerie, ce sont des désordres », précise la sous-préfet Christine Boehler.

« L'Administration Pénitentiaire est fautive. On ne devrait pas laisser des détenus détruire un établissement pendant des heures par plaisir », reproche Alain Guillemet, maton et responsable syndical (FO), aux autorités qui ont tardé à faire intervenir les forces de l'ordre.

La préfecture signale pour sa part que les autorités pénitentiaires et préfectorales ont essayé de mettre fin à la rébellion par le dialogue. L'intervention des forces de l'ordre fut demandée lorsque des détenus se sont livrés à des règlements de comptes entre eux.

1999

Mercredi 7 avril :

- Neuvic-sur-l'Isle (24), Centre de Détention de NEUVIC-SUR-L'ISLE.

Les détenus saccagent le matériel sur les quatre niveaux du centre de détention.

Lundi 5 juillet :

- Remire-Montjoly (97 – Guyane), Maison d'Arrêt de REMIRE-MONTJOLY.

Les prisonniers détruisent cent cellules.

2001

Lundi 30 juillet :

- Grasse (06), Maison d'Arrêt de GRASSE.

A 09 heures, une centaine de prisonniers se révoltent afin de demander des comptes à la direction sur la mort, la veille, d'un jeune de 17 ans étouffé au quartier disciplinaire. Dans la cour de promenade, ils se mettent à jeter des pierres. Certains cassent les guérites dans lesquelles se trouvent les matons, qui quittent leurs postes impuissants. Certains des rebelles restent dans la cour, d'autres occupent les bâtiments ou les toits. Ils saccagent une partie de la prison. Les locaux de l'infirmerie sont retournés. Au premier étage du bâtiment B, toutes les portes sont enfoncées ou cassées. Deux bâtiments sur les trois sont sens dessus dessous. Il y a des trous partout, tous les fils sont coupés, les grillages arrachés, les portes défoncées. Intervention brutale de quatre-vingts CRS et de quatre-vingts gendarmes appuyés par des hommes du GIPN (matraque et balles de caoutchouc). Une vingtaine de prisonniers sont blessés dont quatre grièvement. Le soir même, cinquante détenus sont transférés.

2002

Jeudi 24 janvier :

- Poissy (78), Maison Centrale de POISSY.

Suite à une altercation avec un surveillant, un jeune détenu est traîné au mitard. Des demandes d'explications sont souhaitables, mais le directeur ne veut rien entendre. Il se fait alors arracher ses clés par des détenus. La salle informatique, la bibliothèque, le gymnase, la cuisine et le poste de contrôle central sont alors détruits par le feu. Vingt-deux personnes seront transférées en représailles.

Vendredi 2 août :

- Valence (26), Maison d'Arrêt de VALENCE.

Les forces de répression interviennent en tenues de combat pour déloger cinq hommes barricadés dans plusieurs cellules. Ces derniers incitent les autres détenus à se révolter en tapant sur les portes.

Les cinq, faute de troubles, se rendent et sont transférés vers d'autres établissements pénitentiaires.

Lundi 12 août :

- Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Vingt-deux détenus passent la soirée dans une cour de promenade pour dénoncer leurs conditions de détention. Ils regagnent d'eux-mêmes leur cellule à l'arrivée des renforts de CRS.

Mardi 3 septembre :

- Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.

Quatre-vingt-sept détenus occupent la cour de promenade.

Ils se sont installés dans la cour vers 18h30 pour demander de meilleures conditions de détention, en particulier l'accès à des parloirs libres. Ils regagnent leurs cellules dans le calme lorsque les forces de répression pénètrent dans la cour.

Dimanche 22 et lundi 23 décembre :

- Nîmes (30), Maison d'Arrêt de NIMES.

Émeute de quatre-vingt prisonniers pour protester contre des mises au mitard et pour demander que personne ne reste au cachot pendant la période de Noël. Les ateliers sont partiellement détruits, ainsi que les grilles qui séparent les deux cours de promenade.

Les matons, craignant que les mutins n'atteignent le mur d'enceinte, tirent des balles plastiques et les maintiennent en joue en attendant l'arrivée des CRS. Le soir même, trente taulards sont transférés. Le lendemain une petite centaine de prisonniers profitent à nouveau de la promenade pour ne pas remonter en cellule et continuer à exprimer leur révolte, s'en prenant désormais aux ateliers et à la salle de sport, en général réservée à quelques privilégiés. Cette fois-ci, les CRS investissent complètement la prison, tabassent, gazent et remplacent les matons jusqu'au lendemain. Le soir, il y a de nouveau une quarantaine de transferts dans des mitards d'autres établissements lointains, ceux de la région étant déjà combles.

2003

Lundi 3 février :

- Toulouse (31), Maison d'Arrêt de SEYSSES.

Une semaine après son ouverture, mécontents notamment de la nourriture, d'un manque de convivialité [sic] et de l'organisation des parloirs, une soixantaine de détenus refusent de remonter en cellule. Ils détruisent portes, fenêtres, caméras et grilles. Les « meneurs » sont évacués vers d'autres établissements.

Samedi 8 février :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Dans le bâtiment A, une cinquantaine de prisonniers saccagent le bâtiment, vite déserté par les matons : surveillance vidéo, réfectoire, système électrique, feu aux matelas, le tout afin de protester contre les sanctions prises contre deux d'entre eux. Ils fracturent aussi des portes de cellules, brisent des fenêtres, inondent les coursives et tiennent sept heures avant l'assaut des CRS et des gendarmes mobiles. Le bâtiment, devenu insalubre, est vidé de ses tumultueux occupants... Pour le dire autrement : balluchonnage pour tous, dans des maisons d'arrêt de la région parisienne et du nord-est de la France, et en sus, pour certains, le quartier d'isolement. Ce n'est qu'en septembre que la cinquantaine de mutins sont renvoyés à Clairvaux ou dans d'autres centrales.

Mardi 1^{er} avril :

- Saint-Maur (36), Maison Centrale de SAINT-MAUR.

Une centaine de prisonniers refusent de remonter de promenade pour dénoncer la longueur des peines, la quasi-disparition de leurs aménagements et la disparition des permissions et des conditionnelles.

Mercredi 16 avril :

- Bayel (10), Maison Centrale de CLAIRVAUX.

Cette fois-ci, la révolte part des ateliers du bâtiment B, qui sont incendiés par quatre-vingts prisonniers, qui s'insurgent notamment contre la fermeture stricte des cellules le jour dans toutes les centrales suite à l'agression d'un membre du personnel. Un gardien et deux civils responsables de la Régie sont pris en otage. Suite à l'intervention des forces de répression en fin d'après-midi, treize prisonniers sont transférés les jours suivants. Retour en maison d'arrêt, et quartier d'isolement pour certains. Il y en aurait pour 5 millions d'euros de dégâts.

Lundi 14 juillet :

- Loos (59), Maison d'Arrêt de Loos-lez-Lille.

Cent trente détenus refusent de retourner dans leurs cellules après leurs repas. Quelques détenus sont parvenus à prendre le contrôle de certains couloirs

menant vers la cour. Ils demandent un allongement de la durée du parloir et des douches supplémentaires (à cause de la chaleur).

La rébellion est matée par l'envoi de plusieurs compagnies de CRS.

Dimanche 16 novembre :

- *Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.*

Une dizaine de prisonniers refusent de remonter de promenade jusqu'à l'arrivée des ERIS (Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité ¹⁷).

Samedi 22 novembre :

- *Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.*

Des détenus refusent de remonter de promenade. Intervention d'une trentaine d'ERIS pour les y contraindre. Deux prisonniers sont placés au quartier disciplinaire. De leur fenêtre, ils crient qu'ils se sont fait frapper par les matons cagoulés.

Lundi 24 novembre :

- *Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.*

Trente-trois détenus prennent vers 10h30 le contrôle de l'atelier de marqueterie. Trois surveillants et un membre du personnel technique sont pris en otages. Ce mouvement est lié à un récent durcissement des règles pénitentiaires (fermeture des portes, conditionnelles non octroyées...). Les captifs sont libérés après intervention du GIGN. Ces derniers, avec les ERIS et des surveillants, répriment avec une extrême violence les deux détenus preneurs d'otages, André Allaix et Cyril Bastard, alors qu'ils n'opposent aucune résistance.

2004

Mardi 2 mars :

- *Moulins (03), Maison Centrale de MOULINS-YZEURE.*

Alors qu'ils contestent la décision de placement de deux prisonniers au mitard et d'un autre au quartier disciplinaire, des détenus se rendent en délégation auprès de la direction. Résultat : et de six de plus au quartier disciplinaire !

Pour exprimer leur solidarité et exiger la sortie de leurs codétenus, des prisonniers entament une grève de la consommation et du travail. Le mouvement s'amplifie dans les jours qui suivent : plusieurs dizaines de détenus se mettent symboliquement au mitard : ceux qui travaillent aux ateliers et aux cuisines refusent de se rendre sur leurs lieux de travail, et plus de la moitié des soixante-

¹⁷ Matons cagoulés qui rétablissent l'ordre, c'est-à-dire qui tabassent les détenus. Lire sur Infokiosque.net la brochure « Quelques documents d'information sur les ERIS » < <http://infokiosques.net/spip.php?article344> >.

quinze qui peuvent se payer des réfrigérateurs et des téléviseurs les sortent des cellules pour les abandonner sur la courserie. Ils cessent le travail, les activités, les promenades, etc.

Mardi 18 mai :

- Cergy-Pontoise (95), Maison d'Arrêt d'OSNY-PONTOISE.

Vers 15 heures, près de deux cent cinquante détenus refusent de réintégrer leurs cellules à l'issue de la promenade. Un mouvement de protestation lié à la suppression de séances de sport. Peu après 18 heures, près de cent cinquante policiers entrent en colonnes à l'intérieur de la maison d'arrêt pour forcer les mécontents à regagner leurs cellules. Ils sont accueillis par les cris de plusieurs jeunes du quartier des mineurs dont les cellules donnent sur la porte d'entrée.

Jeudi 10 juin :

- Valence (26), Maison d'Arrêt de VALENCE.

Une émeute a lieu pour protester contre une fouille musclée dans une cellule et en solidarité avec un prisonnier. Environ quarante prisonniers participent au mouvement. Retour au calme, après intervention des forces de répression.

2005

Dimanche 30 janvier :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Vers 14 heures, au cours d'une fouille assez rude dans une courserie du D1, un détenu est frappé par un maton. S'ensuit une bagarre où le détenu finit traîné au cachot sous une grêle de coups et ce, sous les yeux de ses camarades. A la fin de la promenade de l'après-midi, deux cents prisonniers refusent de remonter en signe de protestation. Après un dialogue de sourds avec la directrice où ils exposent « une plateforme de doléances basée sur les violences et autres atteintes à la dignité des personnes, sur l'insalubrité des cellules et leur crasse », arrivent les CRS, les ERIS et des matons en nombre. Face à ce déploiement de force, les rebelles regagnent leurs cellules. Quatre d'entre eux, considérés comme « meneurs », sont transférés dans d'autres bâtiments de Fleury.

Mardi 15 mars :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Les prisonniers basques effectuent une grève de la faim pendant douze jours. Certains pour le statut politique, d'autres contre les conditions de détention dans cette prison.

Vendredi 10 juin :

- Nantes (44), Maison d'Arrêt de NANTES.

Une trentaine de détenus refusent de réintégrer leurs cellules après s'être barricadés dans la cour. Ils détériorent la cour de promenade, arrachent la guérite de surveillance et des plaques de béton. Intervention des forces de répression pour un retour au calme.

Dimanche 28 août :

- Colombier-Saugnieu (69), Centre de Rétention Administrative de LYON-SAINT-EXUPERY.

Une soixantaine de détenu-e-s se mettent en grève de la faim. Ils et elles veulent dénoncer, selon le Collectif 69 de soutien aux sans-papiers, « les refus massifs de leurs demandes de régularisation et les rejets quasi systématiques de leurs recours auprès des préfectures, de l'OFPRA [Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides], des tribunaux. Ils refusent l'engrenage infernal dans lequel ils sont entraînés, alors qu'ils ne cherchent qu'à refaire leur vie grâce à leur travail et à accéder à plus de sécurité en France ».

Le mouvement se termine le jeudi, brisé par les agents du CRA à force de violentes intimidations par le biais de convocations individuelles, de menaces, de chantages, et de reconduites rapides en commençant par les « meneurs ». Plusieurs grévistes sont expulsé-e-s dans les jours suivant la grève de la faim.

2006

Vendredi 6 janvier :

- Pau (64), Maison d'Arrêt de PAU.

Deux détenus enfermés dans une cellule disciplinaire mettent le feu à leur matelas, provoquant un début d'incendie.

2007

Samedi 3 novembre :

- Mulhouse (68), Maison d'Arrêt de MULHOUSE.

Environ soixante-dix détenus refusent de regagner leurs cellules à l'issue de la promenade de 17h30. Ils mettent le feu à un matelas et à des vêtements dans le gymnase.

Rapidement, les ERIS ainsi qu'une demi-compagnie de CRS arrivent sur place, ainsi que la vice-procureure de permanence, le sous-préfet de Mulhouse et un adjoint au maire. Les détenus récalcitrants finissent par être ramenés dans leurs cellules dans un "calme relatif", selon une source pénitentiaire, vers 20h45. L'incident aurait pour origine, selon l'AP, une rumeur "infondée" qui a circulé

dans la journée dans l'établissement selon laquelle un détenu hospitalisé pour des problèmes de diabète serait décédé.

Samedi 15 décembre :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Des détenu-e-s entament un mouvement de protestation : cahiers de doléances, revendications écrites sur les vêtements, refus de rentrer dans les chambres, grève de la faim.

Lundi 24 décembre :

- Saint-Denis (97 –La Réunion), Centre Pénitentiaire de SAINT-DENIS DE LA REUNION.

« [...] Lundi, vers 23 heures, en faisant sa ronde de routine, un gardien découvre, avec stupeur, plusieurs dizaines de détenus dans une coursive. Il ferme la grille et donne l'alerte. Rapidement, les [quatre-vingt-quatre] mutins prennent le contrôle d'une aile entière de la prison. Très vite la police arrive sur place, ainsi que le procureur de la République de Saint-Denis et son substitut. En quelques minutes le GIPN, dans sa totalité, est sur les lieux de la révolte. Pendant que les forces de l'ordre se préparent à l'assaut, à l'intérieur de l'aile de la prison occupée par les mutins, c'est, aux dires des surveillants, un véritable cyclone qui est en train de dévaster les lieux. Les prisonniers en révolte détruisent tout sur leur passage, défoncent les murs à coups de barreaux de lits démontés, fracassent les caméras de surveillance, enlèvent les grillages... Mais les prisonniers, malgré leur mutinerie, ne peuvent s'échapper de la prison. Ils se retrouvent en révolte, mais sans espoir d'évasion. Des négociations vont avoir lieu entre les autorités sur place et les mutins. La raison de cette révolte semble toute simple : "On souhaite protester contre nos conditions de détention. On n'est pas des animaux". C'est en clair ce qui a déterminé les mutins. C'est la première phrase prononcée par les prisonniers au moment des négociations. Deux heures de longues et âpres discussions. Et peu à peu la pression retombe. Les mutins se rendent. Un à un. Le calme revient. Une dizaine de "meneurs" sont transférés vers le Centre Pénitencier du Port. Trois détenus sont placés en garde à vue, puis très vite replacés en détention. L'heure semble à l'apaisement. La seule charge retenue contre eux : "dégradation de biens d'utilité publique" [sic]. On ne parle plus du côté de la justice de mutinerie, d'émeute, de révolte. [...] »

[Le Journal de l'Ile de la Réunion, 26/12/2007, cité par *Le Post.fr* :

< http://www.lepost.fr/article/2007/12/26/1073457_mutinerie-de-la-prison-de-saint-denis-de-la-reunion-on-n-est-pas-des-animaux.html >. Page consultée le 15 octobre 2010.]

Jeudi 27 décembre :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Certain-e-s des détenu-e-s commencent une grève de la faim : « Nous refusons d'être traités comme des sous-hommes et appelons l'ensemble des gens qui pensent encore que nous sommes des êtres humains à dire "Stop" à cette politique raciste. » Un détenu considéré comme « meneur » du mouvement est transféré au CRA de Vincennes.

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Les détenu-e-s entament à leur tour une grève de la faim et refusent de rentrer dans leurs chambres. Dans la nuit, cent cinquante CRS font irruption dans le centre pour forcer *manu militari* les rebelles à rejoindre leurs chambres. La répression est très violente et des détenu-e-s sont grièvement blessé-e-s.

Samedi 29 décembre :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Le mouvement s'étend dans les deux centres de Vincennes où de nombreux sans-papiers rejoignent la grève de la faim et refusent de rentrer dans leurs chambres. Les CRS entrent pour la troisième fois pour mater la révolte et des mises à l'isolement sont décidées. Mais les grévistes continuent d'exprimer leur détermination à ne pas céder. Ils et elles demandent l'arrêt de la politique du chiffre, des rafles et des expulsions. Les CRS restent jusqu'à 04 heures du matin.

Dimanche 30 décembre :

- Saint-Denis (97-la Réunion), Centre Pénitentiaire de SAINT-DENIS DE LA REUNION.

Les détenus protestent contre leurs conditions de détention. Vers 23 heures certains forcent la porte de leurs cellules, puis dans un mouvement de révolte libèrent d'autres prisonniers. Le GIPN se rend sur place. Une heure après leur intervention, la situation redevient calme.

2008

Mercredi 2 janvier :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Les sans-papiers détenu-e-s font savoir par communiqué qu'ils poursuivent la grève de la faim qu'ils ont entamée le 27 décembre.

Jeudi 10 janvier :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Ne voyant aucune libération, contrairement à ce qu'il leur avait été promis par la police cinq jours plus tôt en contrepartie de l'arrêt de leur grève de la faim, les détenu-e-s refusent d'être comptés et de descendre au réfectoire.

Lundi 14 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Une vingtaine de personnes refusent de s'alimenter pendant au moins trois jours.

Mardi 22 janvier :

- Fresnes (94), Maison d'Arrêt pour Femmes de FRESNES.

Suite au décès d'une détenue faute de soins de l'AP, les prisonnières font un « concert » de casseroles en tapant sur les portes et les barreaux. Elles appellent à un refus des plateaux-repas le dimanche midi en sa mémoire.

- Palaiseau (91), Centre de Rétention Administrative de PALAISEAU.

Depuis le matin, vingt sans-papiers (sur les vingt-neuf présents) sont en grève de la faim pour obtenir leur libération.

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

À minuit, les détenu-e-s refusent d'être compté-e-s et de rentrer dans leurs chambres. Ils et elles essayent de dormir dehors. Les CRS interviennent pour les obliger à réintégrer leurs chambres. Tout le monde crie « liberté ! ».

Mercredi 23 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Des détenu-e-s mettent le feu à leurs chambres, en brûlant des papiers. La police et les pompiers interviennent.

- Nantes (44), Centre de Rétention Administrative de NANTES.

Six personnes sont en grève de la faim.

Jeudi 24 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Certains détenu-e-s refusent de manger et jettent la nourriture par terre.

Vendredi 25 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

18h30, les sans-papiers se battent contre la police. Ils commencent par refuser de se rendre au réfectoire pour protester contre les traitements indignes qu'on leur inflige tous les jours.

21 heures, le député-maire de Montreuil vient rencontrer les détenu-e-s : « Il nous a dit qu'il fallait respecter les policiers. Il nous a dit qu'ils n'étaient pas responsables et que les décisions venaient de plus haut. Les gens lui ont répondu qu'ils ne cherchaient pas à améliorer leurs conditions de détention, ils veulent la liberté. ». Une chambre a déjà été incendiée. Sur place, on parle d'émeutes.

Samedi 26 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

A midi, un premier feu prend dans les toilettes et deux chambres sont brûlées. Les détenu-e-s refusent de manger et empêchent l'accès au réfectoire en bloquant les portes. La police finit par les dégager et seulement une minorité va manger. A 18 heures, arrivée d'une soixantaine de CRS dans le centre qui fouillent toutes les chambres. Deux personnes sont transférées dans l'autre bâtiment.

Dimanche 27 janvier :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Affrontements directs entre sans-papiers et policiers dans l'après-midi. Deux départs de feux nécessitent l'intervention des pompiers. Vingt policiers viennent violemment chercher quatre personnes qu'ils mettent en garde à vue, accusées d'avoir mis le feu au centre. Le lendemain, quatre autres personnes considérées comme « meneuses » sont extraites du centre et placées en garde à vue pour les mêmes faits.

Lundi 28 janvier :

- Saint-Jacques-de-la-Lande (35), Centre de Rétention Administrative de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE.

Une grève de la faim débute dans ce centre.

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Trois détenu-e-s s'ouvrent les veines et sont momentanément transférés à l'Hôtel Dieu.

Vendredi 1^{er} février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Une quinzaine de détenu-e-s déchirent leurs cartes (qui servent à la fois à avoir accès à la bouffe, au médecin, à la Cimade¹⁸, mais aussi à être contrôlé-e-s à chaque instant et compté-e-s à minuit) et les jettent dans le couloir.

Dimanche 3 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Au CRA 2 des détenu-e-s refusent de manger car la bouffe est périmée. Ils et elles se réunissent alors pour écrire une lettre au commandant du centre. Cinq policiers tentent d'isoler la personne qu'ils jugent être à l'initiative de cette lettre. Les détenu-e-s s'opposent. Les flics reviennent en force (une vingtaine) et frappent les détenu-e-s. Deux d'entre eux sont mis en isolement, un autre a le doigt cassé. Après une mobilisation de leurs camarades, les isolé-e-s sont relâché-e-s.

Comme presque tous les jours, il y a des refus de comptage de façon plus ou moins déterminée.

Mardi 5 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Manifestation durant vingt minutes de certains détenu-e-s au CRA 2 en solidarité avec l'un des leurs qui est placé à l'isolement suite à une rixe. Ce dernier retourne en régime normal le lendemain.

Mardi 12 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Vers 23h30, la police vient provoquer les détenu-e-s en leur éteignant la télé sans explication. Le ton monte vite et les policiers veulent placer quelqu'un à l'isolement. Les détenu-e-s les empêchent de le prendre. Il leur est alors demandé de regagner leurs chambres pour le comptage, ce qu'ils et elles refusent. Intervention brutale de policiers et de CRS (une cinquantaine) qui les tabassent dans l'escalier, dans le couloir et les chambres. La police fait usage de

¹⁸ Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués. Il s'agissait jusqu'au 2 juin 2009 de la seule ONG autorisée par la loi à entrer dans les centres de rétention administrative (et ce depuis 1984. Aujourd'hui elles sont cinq à collaborer avec la machine à expulser, viennent s'ajouter: ASSFAM, Ordre de Malte, Forum Réfugiés et France Terre d'Asile) afin de surveiller les conditions de rétention, et d'apporter l'aide juridique nécessaire aux personnes en voie d'expulsion.

Taser. Il y a plusieurs blessé-e-s. Des personnes sont conduites à l'hôpital, d'autres placées en isolement.

A 04 heures, départ de feu dans deux chambres au CRA 1. Une demi-heure plus tard, les flics viennent « fouiller » les chambres qu'ils saccagent. Les détenu-e-s sont tous sortis dehors pendant une demi-heure dans le froid.

Quatre personnes considérées comme responsables des violences sont transférées au CRA 2.

Mercredi 20 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Après avoir rédigé un communiqué destiné à la Cimade, les détenu-e-s entament une grève de la faim qui doit durer quatre jours. Le mouvement s'essouffle le lendemain après que la police a convaincu une trentaine de personnes d'aller manger. Une vingtaine continuent.

Samedi 23 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Mobilisation des détenu-e-s en soutien à l'un des leurs qui n'est pas libéré alors qu'il a dépassé les délais légaux de rétention (32 jours). Les rebelles tapent sur les tables à l'accueil et crient « liberté ». Une heure après, la personne est libre.

Mercredi 27 février :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Une vingtaine de personnes continuent la grève de la faim au CRA 1.

Au CRA 2 : quelques détenu-e-s sont en grève de la faim, dont un depuis vingt-huit jours.

Samedi 26 avril :

- Porcheville (78), Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de PORCHEVILLE.

Dans la nuit, six détenus saccagent leurs cellules. Ils sont transférés en Centre pour Jeunes Détenus de Nanterre (92) et de Fleury (91). L'AP porte plainte contre trois d'entre eux pour « dégradation de biens d'utilité publique ».

Mardi 29 avril :

- Dijon (21), Maison d'Arrêt de DIJON.

Révolte des femmes. L'arbitraire, la rétention du courrier par l'Administration, les promenades trop courtes et le mépris affiché par le personnel en sont les causes. Tout a commencé lors de la sortie en cours ; des détenues décrochent le filet de volley pour en faire un hamac, ce qui provoque une première altercation

avec les matrones. Plus tard, une détenue refuse de restituer son plateau et se voit brutalisée pour être emmenée au mitard ; frappée puis transférée de force, ses hurlements se font entendre dans l'ensemble du quartier, ce qui ne manque pas d'interpeller ses codétenues. Ne comprenant pas trop ce qu'il se passe, prises de panique et par solidarité, elles commencent par taper aux barreaux avec leurs plateaux, puis certaines jettent leurs matelas par la fenêtre et y mettent le feu. Intervention musclée des ERIS qui ramène le calme. Quatre détenues sont présentées au parquet pour une comparution immédiate. L'une d'entre elles refuse. Résultat pour les trois autres : deux prennent trois mois ferme, l'autre est relaxée. Transfert disciplinaire à la MAF de Chalon-sur-Saône (71) pour les quatre mises en cause.

Dimanche 4 et lundi 5 mai :

- Saint-Quentin-Fallavier (38), Maison d'Arrêt de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

Une soixantaine de prisonniers bloquent le retour de promenade. Les ERIS sont appelés pour un retour à l'ordre.

Lundi 19 mai :

- Paris (75), Maison d'Arrêt PARIS LA SANTE.

Vers 17 heures : soixante-dix détenus bloquent la promenade pendant un quart d'heure. Ils demandent que soient décalés les horaires de parloir pour avoir au moins une promenade par jour (voire plus), et pour plus de cantine. Ils obtiennent gain de cause sur la première revendication.

Jeudi 5 juin :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

Au CRA 2, à midi, après deux jours de grève de la faim qu'ils et elles ont arrêtée, des détenu-e-s refusent de manger car la nourriture est mauvaise. Intervention des policiers casqués qui leur frappent dessus. Deux personnes sont placées à l'isolement.

Au CRA 1, une grosse majorité continue la grève de la faim qu'ils et elles ont commencée deux jours plus tôt.

Dimanche 22 juin :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, dit « CRA de VINCENNES ».

L'ambiance est assez tendue suite à la mort, la veille, d'un détenu tunisien, Salem Essouli, faute de soins médicaux. Tous les détenu-e-s ont dans la tête de protester contre ce décès même si les avis divergent sur la manière de procéder. Les détenu-e-s attendent donc la fin de la prière de 14 heures pour regrouper tout le monde et commencer une marche silencieuse.

Au CRA 2 : les détenu-e-s ne peuvent effectuer leur marche puisque la police intervient immédiatement. Après l'arrestation d'une première personne, les autres s'attaquent à la grille du camp et les forces de répression ripostent avec des gaz lacrymogènes. Le retour dans les chambres ne se fait pas calmement. Certain-e-s réussissent à ressortir avec des matelas qu'ils et elles entassent dans la cour.

Au CRA 1 : la tension monte également, les détenu-e-s crient « liberté ». Des agents au CRA 2 s'empressent alors dans l'autre partie du camp. Les rebelles se font à leur tour cogner dessus puis gazer.

Des débuts d'incendie partent vers 15 heures. Les détenu-e-s s'affrontent aux policiers avec des morceaux de ciment. Ces derniers les abandonnent à leur sort face à la montée des flammes, les rebelles détruisent tout ce qu'ils et elles peuvent. Intervention des CRS et de pompiers qui n'arrivent pas à arrêter l'incendie.

La répression est féroce, il y a des blessés graves. Une fois les bâtiments évacués, tous les détenu-e-s se retrouvent dans la cour, bien encadré-e-s, puis conduits dans le gymnase de l'école de police mitoyen du centre de rétention. Une fois à l'intérieur, le rideau de la porte du gymnase est abaissé et les enfermés se font gazer (il n'y a pas de fenêtre). Ils et elles y passent plusieurs heures avant d'être emmené-e-s à l'hôpital pour certain-e-s, et transféré-e-s dans différents CRA de France pour les autres. Celui de Vincennes n'est plus que cendres après six mois de mouvements de protestations (refus de comptages, départs de feu, refus de rentrer dans les chambres, manifestations....).

[Le plus grand CRA de France est reconstruit à l'identique un an plus tard et dix détenus sont condamnés à des peines de prison allant de six mois à trois ans ferme en février 2010.]

Samedi 2 août :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Une partie du centre est incendié par des détenu-e-s. Deux personnes sont inculpées puis relaxées.

Lundi 25 août :

- Villeneuve-sur-Lot (47), Centre de Détention d'EYSSES.

Deux détenus en viennent aux mains entre eux. La bagarre éclate et l'intervention des surveillants est immédiate. Sauf que lorsque les gardiens interviennent, les deux font front contre les matons. La tension monte de plus en plus et les autres détenus présents s'en prennent eux aussi aux surveillants. L'affrontement dure une bonne dizaine de minutes. Les coups pleuvent, les détenus sont séparés mais dans la bataille, quatre surveillants du centre de

détention sont blessés et conduits au service médical de l'établissement. Dans la foulée, une dizaine de détenus secouent dangereusement l'une des grilles qui donne accès à l'extérieur, mais ils ne parviennent pas à la faire tomber.

Lundi 29 septembre :

- Varcès (38), Maison d'Arrêt de VARCES-GRENOBLE.

Vers 17h30, juste après l'assassinat d'un détenu pendant sa promenade, dans la cour de la prison, par un sniper [le tireur a agi depuis une colline qui surplombe la prison, il s'agirait d'un règlement de comptes. Un autre détenu est blessé à l'avant-bras en portant secours à celui pris pour cible.], une mutinerie éclate. Les détenus mettent le feu à la prison – des matelas et des vêtements sont brûlés –, et d'autres agitent des bandes de tissu blanc depuis leur cellule, alors que d'autres poussent des cris. Intervention d'une centaine de gendarmes et de pompiers. L'incendie est maîtrisé aux alentours de 22 heures.

2009

lundi 19 janvier :

- Bordeaux (33), Centre de Rétention Administrative de BORDEAUX.

Les détenu-e-s mettent le feu à des matelas. Le centre, partiellement détruit par les flammes, est inutilisable. Les détenu-e-s sont transféré-e-s à Toulouse. Deux personnes sont inculpées.

Jeudi 29 janvier :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Dans la nuit, des détenu-e-s s'indignent de l'état dans lequel un étranger d'origine algérienne est ramené au centre, après avoir refusé sa reconduite à la frontière, et se mettent en colère. Quelques personnes sont alors frappées et se réfugient dans le bâtiment trois, puis elles brûlent des affaires dans deux chambres. Le début d'incendie est vite circonscrit par les gendarmes présents.

Samedi 14 février :

- Palaiseau (91), Centre de Rétention Administrative de PALAISEAU.

Une vingtaine de sans-papiers sur trente entament une grève de la faim pour exiger leurs libérations et leurs régularisations.

Un détenu considéré comme « meneur » est transféré au CRA d'Oissel (76). Le mouvement durera une dizaine de jours.

Mercredi 18 février :

- Toulouse (31), Centre de Rétention Administrative de TOULOUSE-CORNEBARRIEU.

Un détenu pour lequel un embarquement est prévu par bateau le lendemain s'automutile avec une boucle de ceinture. Lorsque les policiers chargés de la surveillance du centre veulent intervenir, des codétenus bloquent la porte d'accès avec des matelas et mettent le feu à une chambre. Vers 4 heures du matin alors que la fumée envahit le secteur incendié, les autorités du centre regroupent tous les détenus, soit environ quatre-vingt-dix personnes, dont quatre femmes, dans un secteur unique. Dans la précipitation, trois de ces quatre femmes n'ont pas eu le temps de se vêtir comme elles l'auraient souhaité. Le mutilé est transféré à l'hôpital et sept personnes sont placées en garde à vue.

Lundi 6 avril :

- Mulhouse (68), Maison d'Arrêt de MULHOUSE.

En fin d'après-midi, au moins soixante-six détenus refusent de regagner leurs cellules après la promenade. Leur mécontentement serait dû aux réductions de peines et certains voudraient changer de MA. Soixante policiers, une unité canine ainsi que les ERIS interviennent pour mettre fin au mouvement de grogne. Les détenus acceptent finalement de réintégrer les cellules et le calme revient vers 21h00 après quatre heures de tension. L'incident se solde par quelques dégradations. Il n'y a pas d'interpellations.

Jeudi 7 mai :

- Cergy-Pontoise (95), Maison d'Arrêt d'OSNY-PONTOISE.

Vers 09h30, un détenu monte sur le toit de surveillance de la prison et détériore les caméras. Les cent quatre-vingt-six détenus qui se trouvent dans la cour refusent de remonter dans leurs cellules en solidarité. Intervention d'une centaine de policiers et de cinquante ERIS pour faire descendre celui qui se trouve sur le toit et obliger les récalcitrants à réintégrer leurs cellules.

Samedi 20 juin :

- Amiens (80), Maison d'Arrêt d'AMIENS.

Dix-sept détenus refusent de remonter de la promenade. Ils veulent des heures de promenade supplémentaires et des frigos dans leurs cellules. Intervention des ERIS. Trois « meneurs » sont transférés.

Vendredi 12 juin :

- Perpignan (66), Centre de Rétention Administrative de PERPIGNAN.

Suite à un incendie dans une chambre, la cour de promenade du centre est fermée la nuit. Un détenu parvient à y accéder en faisant la courte échelle et ouvre les portes. Plusieurs détenus s'y engouffrent. Pendant ce temps, un autre

retenu retourne dans sa chambre et met le feu à son matelas. A cause de la fumée, l'ensemble du bâtiment est fermé. Intervention de la police et six détenus sont transférés au centre de rétention de Toulouse-Cornebarrieu (31).

Mardi 30 juin :

- Paris (75), Centre de Rétention Administrative de PARIS 1, CRA de VINCENNES.

Suite à une énième tentative de suicide, les détenu-e-s se réunissent et décident collectivement de faire une grève de la faim. Ils rédigent aussi une liste de onze revendications dont la dernière est : « fermeture des centres de rétention et régularisation des sans-papiers ». Chaque jour les détenu-e-s se réunissent pour décider de la suite à donner. La grève se termine brutalement, le mardi 7 juillet, après l'expulsion de deux grévistes de la faim.

Mardi 14 juillet :

- Mesnil-Amelot (77), Centre de Rétention Administrative du MESNIL-AMELOT.

Une partie des détenu-e-s débute une grève de la faim pour protester contre les violences policières dont a été l'objet l'un des leurs au moment d'une tentative d'expulsion. Ils se rassemblent sur le terrain de foot avec des matelas et font une manifestation. Ils se retranchent ensuite dans les bâtiments 4 et 5 et refusent de regagner leur chambre. Ils rédigent une lettre à l'intention du préfet signée par quatre-vingt-neuf détenu-e-s (sur cent treize). Le lendemain, la salle télé du bâtiment 4 prend feu, rendant une partie de l'édifice inutilisable.

Lundi 31 août :

- Salon-de-Provence (13), Centre de Détention de SALON-DE-PROVENCE.

Le matin, vingt-cinq détenus se barricadent dans le bâtiment qu'ils occupent en bloquant l'accès avec des matelas, des lits et des chaises. Il y a deux départs de feu qui sont rapidement maîtrisés.

L'AP fait intervenir les ERIS pour un retour à la normale qui ne viendra que vers midi. La révolte aurait pour origine un mouvement de solidarité envers un autre détenu que l'Administration avait décidé de changer de cellule.

Jeudi 15 octobre :

- Colombier-Saugnieu (69), Centre de Rétention Administrative de LYON-SAINT-EXUPERY.

Soixante-huit détenu-e-s entament une grève de la faim. Ils et elles annoncent et expliquent leurs revendications dans une lettre adressée au directeur du CRA :

- « 1 - Le Gouvernement empêche la CIMADE de faire son devoir selon la loi.
- 2 - On conteste les décisions des Juges, (Bonjour, 15 jours) [Quand le juge les reçoit au tribunal, il ne les écoute jamais. Il leur dit seulement bonjour, puis il

prolonge automatiquement leur rétention de quinze jours, jusqu'à ce que la reconduite à la frontière soit effective] qui sont basées seulement sur une politique du chiffre, de 28 000 expulsés par année.

3 - On conteste les prolongations automatiques sans examiner du tout nos situations administratives.

4 - On conteste les fausses informations de reconduites aux frontières. Nous ne sommes pas du tout informés de notre départ en direction de nos pays.

5 - Certaines personnes sont renvoyées dans des pays qui ne sont même pas le leur, tandis que d'autres sont renvoyées dans leurs pays sans l'autorisation du consulat des pays concernés.

ON EXIGE NOTRE LIBÉRATION, ICI, MAINTENANT, TOUT DE SUITE.

6 - On demande l'intervention d'une organisation neutre, pour revendiquer nos Droits selon la Justice, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. La plupart des cas : nous sommes jugés sur la forme et non pas sur le fond.

7 - On demande à la Préfecture de réexaminer nos situations cas par cas.

8 - Certains détenus ont été frappés par la PAF [Police Aux Frontières] d'autant plus qu'il y avait des mineurs, et nous trouvons cela inhumain, humiliant, il y a de quoi se révolter face à des actes semblables.

9 - Nous nous plaignons des soins, des médecins. Nous sommes dans un pays laïc, tandis que nos repas ne sont pas cachère, le racisme règne aux centres de rétention. La laïcité n'est pas respectée [même si c'est bien là une définition erronée de la laïcité !].

10 - Il faut procéder par une méthode de réadmission des retenus et prendre en considération leurs attachements familiaux. »

Octobre :

Sortie du rapport 2008 de la Cimade sur les conditions de rétention : « L'enfermement mais aussi l'angoisse d'une possible expulsion conduisent de plus en plus souvent à des mouvements de colère et à des gestes de désespoir. Tentatives d'incendies, grèves de la faim, automutilations, tentatives de suicide sont presque quotidiennes. »]

Oimanche 22 novembre :

- **Corbas (69), Maison d'Arrêt de LYON-CORBAS.**

Vers 15 heures, les deux cents prisonniers en promenade dans les six cours de la maison d'arrêt refusent simultanément de regagner leurs bâtiments. Après deux heures de négociations, les prisonniers présents dans trois cours acceptent de réintégrer leurs cellules. Intervention des ERIS jusqu'à 21 heures dans les autres cours pour forcer les détenus à réintégrer leurs cellules. Cinq détenus sont placés en quartier disciplinaire.

Oimanche 29 novembre :

- Corbas (69), Maison d'Arrêt de LYON-CORBAS.

Quarante-cinq prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules après la promenade. Intervention des ERIS. Le calme ne revient que vers 17h30.

Oimanche 29 novembre :

- Corbas (69), Maison d'Arrêt de LYON-CORBAS.

Nouvelle intervention des ERIS suite au refus d'une vingtaine de prisonniers de réintégrer leurs cellules.

Ces trois mouvements consécutifs sont dus aux conditions de vie dans cette nouvelle maison d'arrêt (qui remplace les prisons Saint-Paul / Saint-Joseph et Montluc). Ils protestent contre les problèmes de parloirs, de courriers, de mandats en retards, et contre les tensions générées par leurs relations avec certains surveillants...

Transfert d'une centaine de détenus vers les prisons de Villefranche (69) et Saint-Quentin-Fallavier (38).

2010

Oimanche 10 janvier :

- Saint-Quentin-Fallavier (38), Maison d'Arrêt de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

Une cinquantaine de détenus refusent de réintégrer leurs cellules pendant plusieurs heures après la promenade du matin. Ils réclament notamment une amélioration du service privatisé des cantines et plus d'activités.

Intervention des ERIS pour ramener l'ordre.

Un détenu, considéré comme meneur, est transféré le soir même à Villefranche-sur-Saône (38). Trois autres détenus se verront infliger des sanctions de confinement en cellule ainsi que des sanctions « avec sursis » pour avoir « jeté des boules de neige en direction des personnels » !

Mars :

[Les militants basques de certaines prisons entreprennent différentes formes de mobilisations selon les endroits et les semaines: refus de sortir de la cellule (*txapeo*), grève des visites, grève du courrier, jeûnes, grève de la faim, rassemblements, poses d'affiche, refus de cantine, etc.

En janvier, le Collectif des Prisonniers Politiques Basques (CPPB – environ 750 prisonniers dont 160 dans les prisons françaises) avait annoncé dans un communiqué une année de lutte (à partir du début du mois de mars, ils entament un cycle d'actions tournantes).

Leurs revendications concernent la reconnaissance du statut de prisonnier politique ainsi que le respect total de leurs droits individuels et collectifs :

- la libération immédiate des prisonniers atteints de maladies graves et incurables ;
- la libération immédiate des prisonniers ayant fini leur peine et de ceux correspondant aux critères de la conditionnelle ;
- la fin de la dispersion ;
- la fin de l'isolement ;
- la vérité sur Jon Anza (militant de l'ETA qui a disparu lors d'un voyage en train entre Bayonne et Toulouse en avril 2009, et dont le corps ne fut retrouvé qu'un an plus tard. Ses proches pensent qu'il aurait été victime d'une opération policière secrète espagnole : séquestration, puis exécution).

- Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Maison d'Arrêt de FLEURY-MEROGIS.

Onze détenus basques du D5 entament une grève illimitée. Ceux qui doivent arrêter le mouvement pour des raisons médicales se mettent en *txapeo*. Une partie du D2 mène une grève de la faim pendant quinze jours, pendant que les autres refusent de sortir de leurs cellules pour la même durée. Ensuite ils inversent : ceux du D1 mènent une grève de la faim pour quinze jours.

- Chauconin-Neufmontiers (77), Centre Pénitentiaire de MEAUX-CHAUCONIN-NEUFMONTIERS.

Grève de la faim des détenus basques pour tout le mois, à raison de tours de quinze jours pour chaque groupe.

[Leur mouvement touche aussi les prisons de Bois d'Arcy (78), Fresnes (94), La Santé (75), Nanterre (92), Osny (95), Villepinte (93), et Versailles (78).]

Oimanche 11 avril :

- Nîmes (30), Centre de Rétenion Administrative de Nîmes.

Sept détenus entament une grève de la faim.

Samedi 8 mai :

- Cornebarrieu (31), Centre de Rétenion Administrative de CORNEBARRIEU.

Au secteur A, minuit, c'est l'heure habituelle des fouilles. Un détenu fait sa prière. Brusquement, il est interrompu par les gardes qui entrent dans sa chambre et le frappent violemment. Sous prétexte d'exécuter leur travail de « fouilles », les gardiens le molestent. Ses codétenu-e-s du secteur A décident de se mettre en grève de la faim. Le lendemain, ils et elles sont suivi-e-s par tous les détenu-e-s du centre.

Vendredi 28 mai :

- Lesquin (59), Centre de Rétention Administrative de LESQUIN.

Vingt sans-papiers débutent une grève de la faim. Certaines personnes affirment avoir subi des traitements humiliants et dégradants de la part des policiers, en particulier lors des tentatives d'expulsion avortées.

Samedi 29 mai :

- Villeneuve (34), Maison d'Arrêt VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

Vers 11 heures, alors que plusieurs adolescents et jeunes majeurs participent à la traditionnelle promenade matinale, neuf d'entre eux, âgés de 16 à 18 ans, décident de ne pas remonter dans leurs cellules. S'opposant aux gardiens, ils se dirigent vers les installations sportives, arrachent les poteaux des paniers de basket afin de bloquer l'entrée de la cour et de se confectionner des barres de fer. Parmi leurs revendications, ils avancent le manque d'activités au quartier des mineurs et l'ennui qu'ils éprouvent dans leurs cellules.

Aussitôt alertés, le préfet et les responsables de la prison font appel aux ERIS et à la gendarmerie. Une trentaine d'agents sont rapidement déployés sur place.

Vers 15h30 et après de longs échanges, les neuf détenus décident de mettre un terme à cette mutinerie. Aussitôt, quatre d'entre eux sont placés en quartier disciplinaire, tandis que deux autres sont transférés dans deux établissements de la région.

Dimanche 30 mai :

- Plaisir (78), Centre de Rétention Administrative de PLAISIR.

Des détenu-e-s entament une grève de la faim et de la soif.

Mercredi 28 et jeudi 29 juillet :

- Orvault (44), Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs d'ORVAULT.

Peu après minuit, au sein du quartier arrivant de l'établissement, un détenu de 17 ans met le feu à sa cellule. Les matons procèdent alors à l'évacuation des six cellules occupées du quartier et sortent les détenus dans la cour de promenade. Profitant de l'agitation, quatre des détenus cassent des vitres, puis investissent un bureau qu'ils mettent à sac. Alors que l'on tente de les arrêter, un des jeunes expédie une bouilloire sur le bras d'un surveillant et deux autres se réfugient sur le toit de la taule. Intervention des pompiers et de la police appuyée par les ERIS dépêchés de Rennes. Le calme revient vers 3 heures du matin et les quatre rebelles sont placés en quartier disciplinaire en attente de leurs transferts.

Dimanche 8 août :

- Saint-Mihiel (55), Centre de Détention de SAINT-MIHIEL.

Une soixantaine de détenus « ont cassé du matériel de l'administration ainsi que leurs téléviseurs, ils ont enflammé des draps qu'ils ont jetés par la fenêtre, et ils ont aspergé un surveillant d'eau de javel avec une allumette enflammée » selon un syndicaliste maton. La révolte serait liée à une opération anti-drogue menée aux parloirs par la gendarmerie...

- Bapaume (62), Centre de Détention de BAPAUME.

Vers 18 h, deux détenus refusent de regagner leurs cellules et se révoltent : explosion de vitres, de portes, notamment dans la salle de sport jets de projectiles (comme des barres de fer arrachées des cages de foot) sur les surveillants, menaces de mort... Un noyau d'une dizaine de détenus est aussi plus véhément qu'à l'accoutumée.

Vers 21h30, les rebelles sont matés après que le capitaine de détention et le lieutenant de permanence, renforcés par huit agents, ont fait usage du pistolet « gomcogne » (chargé de balles de défense).

Les deux individus sont transférés à la maison d'arrêt de Loos-lez-Lille (59).

Le syndicat UFAP-UNSA parle de « guérilla ». Il déplore que des agents du centre de détention aient dû agir à visage découvert et dénoncent « l'abandon de la direction interrégionale », dont l'équipe ERIS qui ne serait arrivée qu'une fois les détenus menottés et mis au quartier disciplinaire... !

Pour conclure cette brochure, finissons avec cette note d'information de La section française de l'Observatoire International des Prisons (OIP – Communiqué du 21 janvier 2010) sur le dernier mouvement à Saint-Quentin-Fallavier, note dans laquelle l'AP donne sa vision des luttes de prisonniers... ça se passe de tout commentaire !

« Pour la direction interrégionale, *“la légitimité des revendications des détenus ne justifie pas les moyens employés”*. L'Administration considère en effet qu'un tel mouvement, même pacifique, *“constitue une faute disciplinaire”* et n'est *“pas entendable”*. Elle estime que d'autres moyens sont donnés aux détenus pour faire connaître leurs griefs de manière individuelle. Et indique qu'en 2010, *“dans le cadre des Règles pénitentiaires européennes”*, des *“bornes automatisées de traitement des requêtes”* doivent être mises en place dans tous les centres de détention en France et donneront automatiquement au détenu un accusé de réception et lui *“indiqueront un délai de réponse”*. L'Administration convient cependant que, en prison, l'expression collective des revendications et notamment les pétitions, ne sont *“pas particulièrement autorisées”*. De fait, une pétition diffusée au sein du centre de détention de Saint-Quentin-Fallavier en février 2007 [événement non référencé dans la chronologie] avait donné lieu à sanctions. Elle faisait déjà état du faible nombre d'activités, notamment en matière de formation professionnelle. »





“ Je souhaite que les détenus prennent conscience que ce n'est pas de cette manière là, en commettant ces dégâts que les choses s'améliorons... Le mal des prisons est plutôt en train de s'améliorer (*sic*). ”

[Pierre Arpaillange, Ministre de la justice, le 2 août 1990]



Grignoble / (St)-é, octobre 2010
anti-copyright, photocopillage, diffuse!